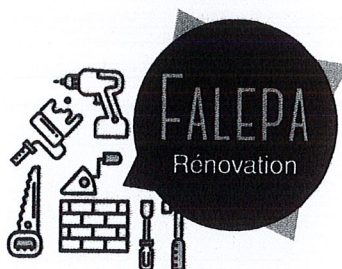
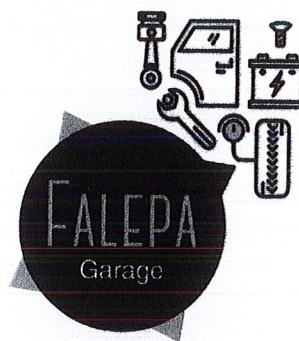


Rapport d'activité intermédiaire 2020



Chantiers d'insertion

Convention FSE
Conventions Collectivité de Corse
Convention contrat de ville - Etat
DIRECCTE

16 octobre 2020

FALEPA Corsica, Villa Michaud, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio - Tél : 04 95 26 65 46 - falepacorsica@orange.fr



INTRODUCTION

Notre association s'investit au quotidien pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficulté (RSA, ASS, AAH, API, DE non imposable, jeunes, ...)

Nos chantiers ont deux objectifs :

- Remettre au travail des personnes éloignées de l'emploi.
- Proposer à des personnes en situation précaire des services qu'ils n'ont pas les moyens d'obtenir dans le secteur marchand : équiper son logement, rénover son logement, pouvoir se rendre à son travail avec un véhicule ou le réparer.

Depuis la réforme de la convention cadre entre l'État et Pôle Emploi, nous ne sommes plus maîtres de notre recrutement. Les personnes qui arrivent chez nous ont souvent des addictions lourdes, des comportements déstructurés (violence, insoumission,...). Pour que le travail de l'équipe d'encadrement puisse aboutir, il faut souvent un temps plus long... et cela pénalise la structure.

L'activité de Falepa Corsica s'est poursuivie et développée en 2020 :

- la nouvelle identité visuelle autour du nouveau nom a été mise en place, carte de visite, carnet et flyers, le site internet étant toujours en cours
- nous avons ouvert un atelier menuiserie et upcycling avec un menuisier professionnel, transition nécessaire entre l'atelier de récupération et la recyclerie. Cela s'inscrit dans l'axe, devenu prioritaire pour nous, de la **réduction des déchets**
- nous poursuivons la mise en place, autour de notre garage associatif, d'une **plate-forme « mobilité »**
- nous continuons de développer les partenariats, en particulier dans le secteur de la transition écologique

Que dire de la crise du COVID, comme tout le monde nous avons fermé le 17 mars pour une reprise progressive des différentes équipes échelonnées sur le mois de mai.

En dehors des contraintes sanitaires que cette crise nous oblige à mettre en place autour des outils de protections individuels et collectifs, des procédures de nettoyage et des contraintes de fonctionnement, nous n'avons pas eu de problèmes graves avec nos salariés. Nous avons perdu du chiffre d'affaires sans pour autant perdre nos clients. Nous ne pourrions pas rattraper le chiffre d'affaires ni le temps de travail lié à l'Agence de service et de paiement mais nous faisons de notre mieux pour nous inscrire dans une dynamique positive au sein de la structure.

Après avoir ouvert la recyclerie en 2018, la menuiserie en 2019, 2020 sera l'année du changement autour de la communication et l'image de la Falepa Corsica, mais ce sera aussi une année de travail sur la reconfiguration de la Falepa Corsica sur son renforcement autour des fonctions supports et sur le projet autour du recyclage du plastique, un projet d'avenir et ambitieux.

1 - L'activité du chantier Rénovation d'Intérieur

Nous avons réalisé 10 chantiers depuis le mois de janvier : rénovation d'appartements pour des personnes bénéficiaires des minima sociaux. Nous avons aussi mis en place des box pour mettre les ouvriers en position d'apprentissage.

2 - L'activité du chantier Récupération/redistribution/ recyclerie/upcycling/métier du bois

Notre activité de récupération et de redistribution est toujours efficace. De plus, nous alimentons notre recyclerie et nous réalisons des opérations de désarchivage, de mise en déchetterie et de déménagement.

Avec l'avènement des réseaux sociaux et des différents sites de ventes notre métier est en train de changer. Nous sommes sollicités pour récupérer des choses que les gens n'arrivent pas à vendre sur le bon coin et consœur, aussi ce sont souvent des choses de moins en moins utilisables.

Il apparaît que les donateurs nous prennent pour une annexe du service des encombrants de la CAPA. Il est de plus en plus difficile de collecter des objets dans un état correct ou de belles choses.

La menuiserie trouve petit à petit sa place dans le paysage Ajaccien et nous sommes sollicités pour la confection de projets sur mesure en bois comme des penderies, des dressings ou des aménagements intérieurs. Nous travaillons aussi sur

les outils d'aide au tri et traitement des déchets comme des poubelles, des Givebox, des lombricomposteurs, des composteurs ou des chalets de compostage.

La recyclerie évolue aussi en intégrant cette année la plateforme de vente label Emmaüs. Ouverture de la boutique en ligne le 6 novembre.

3 - L'activité du chantier garage/réparation/location/lavage sans eau

L'activité « réparations » est conforme à nos attentes.

Faute de pouvoir trouver des pièces de rechange pour nos scooters, nous avons été contraints d'en remiser 20. Par contre nous avons reçu nos 5 scooters électriques et nous les avons loués. Pour les mises à dispositions nous avons renforcés notre parc de voiture, nous disposons maintenant de 7 voitures dont deux automatiques pour avoir une continuité avec l'auto-école sociale.

4 - L'activité de chantier Aménagement et Entretien des Espaces Naturels (AEN)

Le partenariat avec la Municipalité de Coti-Chiavari pour la mise en état et l'entretien de l'Orangerie se poursuit. Notre présence sur ce site nous a permis de trouver de nouveaux clients aux alentours. Cette équipe polyvalente effectue des travaux de nature variée avec un enthousiasme inchangé.

5 - La formation

Dans le cadre des chantiers d'insertion, la répartition de la charge de travail est la suivante :

- 20 heures de production et 6 heures de formation pour les CAE - CUI.

Des séances de formation sont mises en place par les encadrants techniques de chaque atelier. L'objectif étant de donner aux ouvriers un "tronc commun" c'est-à-dire une formation minimale pour l'ensemble des secteurs d'activités.

Des formations spécifiques ont été opérées pour 40 personnes différentes au sein de Falepa Corsica et notamment une formation sur l'hygiène et les obligations sanitaires liées au COVID.

6 - L'accompagnement social et professionnel

L'accompagnement social et professionnel représente à ce jour 50 personnes sachant que 10 d'entre-elles sortent des effectifs pour les raisons suivantes :

- En longue maladie : 4 (2 BRSA + 2 T. Public)
- En rupture conventionnelle : 4 (3BRSA + 1 T. Public)
- En fin de période d'essai : 2 (2BRSA).

Nous baserons nos calculs sur les personnes qui seront, au final comptabilisées, soit 40 personnes à ce jour : 26 BRSA + 14 T. Public

6 - 1 : Cartographie du public accompagné

Hommes : 33

Femmes : 7

Moyenne d'âge : 45 ans

Niveau Scolaire :

3^{ème} générale : 25

CAP/BEP : 8

BAC : 4

BAC + 2 : 3

Statut BRSA : 26

Statut Tout Public : 14

Bénéficiaires Reconnaissance TH : 9 dont 4 sont bénéficiaires de l'AAH

Avec Permis B : 30 dont 21 avec les propre véhicule

Sans Permis B : 10

Permis B en cours d'apprentissage : 2

Bénéficiaires CMU : 31

SDF : 5

Justice : 9

6 - 2 : Formation / PMSMP

6 - 2 - 1 : Formations

2 Guide Composteur :	1 TP	1 BRSA
2 CACES R 372 :	1 TP	1 BRSA
3 CACES R 389 :		3 BRSA
32 Hygiène & Désinfection Sanitaire :	11 TP	21 BRSA
5 Mise en Scène énergie :	2 TP	3 BRSA
3 FLE :	1 TP	2 BRSA

Soit : 16 TP 31 BRSA

6 - 2 - 2 : PMSMP

6 PMSMP Réalisées Objectif BRSA Global : 6

Obj. Garage : 1 Obj. Récupe : 1 Obj. Bâtiment : 2 Obj. AEN : 2

BRSA	1	0	3	1
TP	1	0	0	0

Il nous manque sur les objectifs PMSMP/BRSA 1 personne à l'AEN et 1 sur la Récupération.

7 - Les sorties

Personnes sorties : 7 3 TP 4 BRSA

Sorties Négatives : 2 0 TP 2 BRSA

Sorties Positives : 5 3 TP 2 BRSA

Sorties Emploi Durable :	3	2 TP	1 BRSA
Sorties Emploi Transition :	1		1 BRSA
Sorties Emploi Positif :	1	1 TP	0 BRSA

Taux de Sortie Globale : 71.42 %

Taux de Sortie Global BRSA (2/6) : 33.33 %

Détail par Chantier :

Garage : 3 Sorties

2 BRSA + 1 TP

2 Sortie Durable : 1 BRSA + 1 TP

1 Sortie Négative : 1 BRSA

Taux Global : 100 %

Taux BRSA (1/2): 50 %

Récupe : 3 Sorties

1 BRSA + 2 TP

1 Sortie Transition : 1 BRSA

1 Sortie Durable : 1 TP

1 Sortie Positive : 1 TP

0 Sortie Négative

Taux Global : 100 %

Taux BRSA (1/1): 100 %

Bâtiment : 1 Sortie

1 BRSA

1 Sortie Négative : 1 BRSA

Taux Global : 0 %

Taux BRSA (0/2) : 0%

AEN : 0 Sortie

Taux Global : 0 %

Taux BRSA (0/2) : 0 %

8 - L'Auto-école Sociale

Quelques chiffres clés :

Le nombre d'inscrits au 9/10/2020

- 56 élèves

Dont statut RSA : 20 élèves

Le code

- Examens passés : 13

Dont statut RSA : 5

- Examens obtenus : 6

Dont statut RSA : 2

Le permis

- Examens passés : 12

Dont statut RSA : 8

- Examens obtenus : 8

Dont statut RSA : 4

L'AES commence à trouver sa place dans le réseau d'aide sociale ajaccien. Si le taux de réussite à l'examen du permis (50 %, comparé au taux national de 59%) est très satisfaisant, le taux de réussite au code (33 %, comparé au taux national de 70%) reste faible. Cela met en évidence les contraintes spécifiques de l'AES. On peut citer, entre autre, le manque de maîtrise de la langue, les difficultés cognitives, et les éventuels problèmes psychologiques de nos élèves. Il faut souligner aussi les difficultés rencontrées concernant la motivation et la mobilisation de notre public.

9 - Conclusion du rapport intermédiaire

Des difficultés, des espoirs, des réussites et des échecs sur l'ensemble des pans de notre activité.

Malgré une année inédite nous envisageons l'avenir avec un peu d'inquiétude mais d'une façon positive et enthousiaste. Deux axes sont prioritaires pour notre association : la réduction des déchets et l'aide à la mobilité ; ils guident notre développement.

Avec deux nouveaux projets et la concrétisation des actions en cours tout en trouvant de nouvelles opportunités de développement et de travail pour nos salariés, nous sommes dans une dynamique positive.

Les prémisses du développement des clauses d'insertion dans les marchés publics est aussi une note d'optimisme.

Au stade de développement de l'association nous sommes dans l'obligation de changer de dimension et d'organisation afin de renforcer les fonctions supports. Deux postes devront rapidement voir le jour et nous avons besoin de quelque financement supplémentaire réparti sur l'ensemble des chantiers :

- Il nous faudrait une personne pour assurer les fonctions relatives à la gestion administrative du personnel, à la gestion RH, ç la paye, aux contrats, à la formation, à la formalisation des procédures pour tendre à plus ou moins long terme vers une démarche qualité.
- Il nous faudrait une fonction Production-Encadrement avec des missions de coordination permettant la continuité de service sur les différents ACI, c'est aussi la réponse à une charge de travail importante lors des pics d'activité, plus vacances, maladies, absences, formations.

Enfin nous devons entamer une réflexion sur le renforcement du service secrétariat de la récupération avec une charge de travail conséquente et avec la mise en évidence d'une technicité de plus en plus importante avec le logiciel TF Shop et l'intégration de la plate-forme de vente internet Label Emmaüs. Ouverture au 6 novembre..... Label Emmaüs Ajaccio by Falepa Corsica.



Auto-école associative

Activité 2020

01/01 au 31/10



01/01/2020 au 31/10/2020

1. L'Auto-école associative

1.1. Contexte – Utilité

- **Un enseignement adapté :** L'enseignement de l'auto-école sociale est particulièrement adapté au public en difficulté. Les groupes de travail sont réduits (pas plus de 10) ce qui permet une individualisation de l'enseignement. De plus, la méthode de travail, le rythme des cours sont adaptés afin de répondre aux difficultés des stagiaires (problèmes de langue, etc.).

- **Un apport supérieur au simple permis B :** Ce public en difficulté n'apprend pas uniquement les savoirs du permis de conduire, il réapprend également les règles de vie en communauté, se remet en situation de réussite, et enclenche les mécanismes de projection positifs qui lui permettront de concrétiser son projet professionnel. En même temps qu'il apprend à conduire, il apprend à se conduire, en société.

- **La prescription par les partenaires de l'insertion :** L'accès à l'auto-école sociale ne sera pas « libre ». En effet, pour intégrer celle-ci, il faudra nécessairement passer par une structure de l'insertion et de l'emploi (Mission Locale, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, CG2A, etc.). Par conséquent, en parallèle de leurs parcours au sein de l'auto-école, les stagiaires poursuivront leur suivi auprès des différentes entités afin de concrétiser leur projet professionnel et social.

- **Une activité qui ne repose pas sur l'auto prescription :** Le fait que l'entrée en auto-école sociale se fasse par le biais d'une prescription d'une structure de l'insertion et de l'emploi, et la typologie particulière du public visé, pour qui l'enseignement de l'auto-école « classique » est impossible à suivre, rendent complémentaires les actions des auto-écoles sociales et des auto-écoles du secteur marchand.

Ainsi, les auto-écoles sociales sont chargées d'un public qui ne peut raisonnablement valider l'examen dans une auto-école du secteur marchand. Ces dernières limitent donc le risque de parcours long et d'échec.

* Le FSE cofinance ce projet action

1.2. Les stagiaires de l'AES

Les personnes intégrant l'auto-école sociale ont un parcours individualisé. Ils s'appuieront sur l'association Sud Corse Insertion et sur leur référent social pour concrétiser leur projet professionnel

➤ UN PUBLIC FAISANT L'OBJET D'UNE PRESCRIPTION

L'auto-école sociale n'est pas accessible librement par les candidats. Ces derniers sont en effet orientés par une structure de l'emploi, de la formation, du social ou de la santé tels que Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Collectivité de Corse, centres de formations, ISATIS, Falep, etc.

Il est important de préciser qu'il est nécessaire que le stagiaire poursuive son accompagnement avec la structure prescriptrice. L'auto-école sociale ne peut se substituer en effet à l'organisme d'insertion et de suivi. En aucun cas, la structure référente ne doit cesser la poursuite de l'accompagnement du bénéficiaire. Sud Corse Insertion vient en complément mais ne prend pas la relève.

➤ UN PUBLIC QUI S'ENGAGE VIS A VIS DE L'AUTO-ECOLE SOCIALE

Une fois que son entrée dans l'auto-école sociale est validée, le stagiaire signe avec l'association Sud Corse Insertion un contrat de formation liant les deux parties durant la durée du parcours et définissant leurs obligations respectives.

Une présence minimum est demandée aux stagiaires, qui signent une feuille d'émargement. Cette dernière peut être envoyée au référent social du stagiaire qui pourra ainsi garder une trace écrite du parcours au sein de l'auto-école sociale.

➤ UN PUBLIC CIBLE POUR L'AUTO-ECOLE SOCIALE

Le public visé est évidemment le public de l'association *Sud Corse Insertion* à savoir :

- ◆ Demandeurs d'emploi longue durée ou non
- ◆ Public jeunes (16-25 ans) et apprentis
- ◆ Travailleurs handicapés
- ◆ Bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA, vieillesse)

2. Les Moyens humains et matériels dédiés à cette activité

2.1. Moyens humains

Dans le cadre de cette activité, Sud Corse Insertion a mis à disposition 3 salariés, soit 1.80 ETP

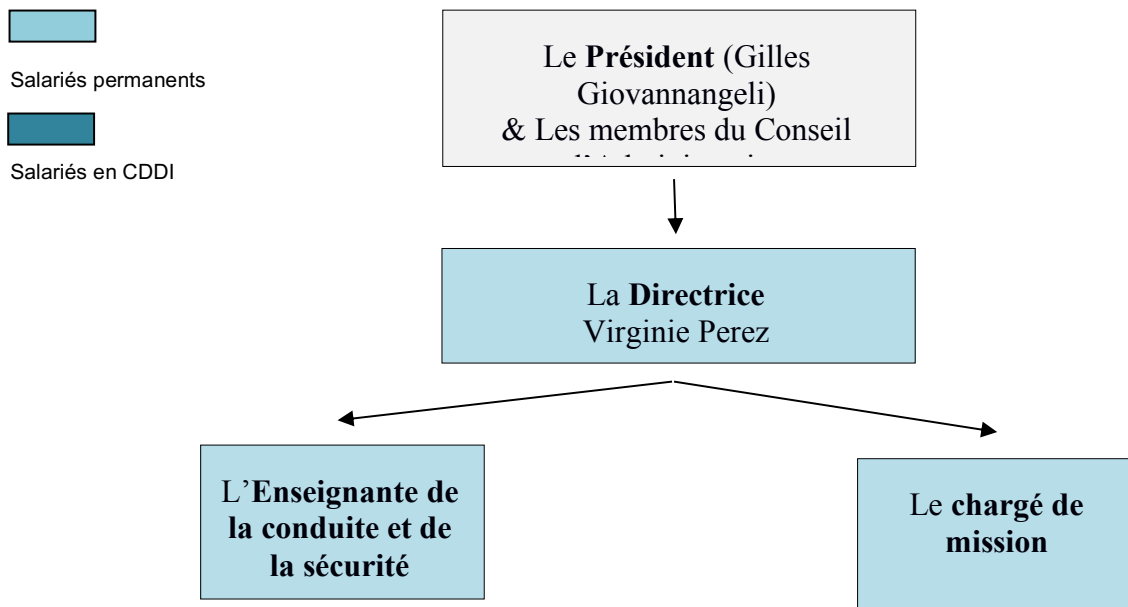
-> **1 Enseignante de la conduite et de la sécurité routière** en CDI (temps complet sur l'AES), salariée depuis 01/2015 et titulaire du BEPECASER. Elle a en charge l'apprentissage du permis B auprès d'une trentaine de stagiaires.



-> **1 Chargé de mission** en CDI (temps partiel sur l'AES), salarié depuis 03/2016 qui a en charge la gestion administrative des dossiers des stagiaires ainsi que le suivi de leur parcours tels que leur assiduité et mettre en œuvre des comités de sélection.

-> **1 Directrice** en CDI (temps partiel sur l'AES) qui a en charge la gestion financière, la gestion des ressources humaines ainsi que le bon fonctionnement de l'activité à travers les comités de sélection.

Organigramme de l'auto-école associative



2.2. Moyens matériels

Pour une parfaite mise en œuvre de l'action « Auto-école associative », Sud Corse Insertion possède :

- un agrément délivré par la Préfecture de la Corse du Sud en 2015 pour une durée de 5 ans. La demande de renouvellement devra être déposée en 2010 auprès de cette même entité.
- des locaux présentant une salle de code et un bureau individuel afin d'y établir les contrats d'inscription et les entretiens individuels nécessaires au parcours d'apprentissage
- l'équipement utile aux cours de code tels que rétroprojecteur, boîtier et ordinateur
- une voiture école pour les cours de conduite



3. Le bilan d'activité de 01 à 10/2020

3.1. *Comités d'orientation du public*

Sud Corse Insertion réalise son action en lien étroit avec les partenaires locaux de l'emploi, de la formation, du sociale et de la santé.

Ces derniers sont tous acteurs prenants en réalisant des prescriptions de personnes répondant aux critères d'éligibilité de l'AES. Le bon fonctionnement de l'AES tient donc en partie à ces orientations.

Toutes ces prescriptions sont présentées lors de comités mensuels (présence des partenaires) afin d'évaluer la pertinence d'une orientation vers notre disposition plutôt qu'une auto-école dite traditionnelle.

5 comités mensuels ont eu lieu entre janvier et octobre 2020 avec un total de **16 orientations** (publics et partenaires confondus). Au vu du contexte très particulier de cette année, peu de comité ont pu avoir lieu.

3.2. *Nombre de stagiaires tous publics au 31/10/20*

01/01 au 31/10/2020, 39 personnes ont été accompagnées sur l'AES :

- ➔ 25 personnes présentes au 31/10/2020
- ➔ 6 personnes l'ont intégré durant l'année
- ➔ 14 sorties dont :
 - 9 obtentions du permis B
 - 3 abandons
 - 2 exclusions

Sur les 39 personnes accompagnées il y a eu :

- 11 orientations de la Collectivité de Corse
- 5 orientations Pôle Emploi
- 2 orientations réalisées par Pôle Emploi & CdC
- 12 orientations de la Mission Locale Sud Corse
- 3 orientations Cap emploi – A Murza
- 6 orientations provenant d'autres structures locales (ISATIS, ESAT, CMP, FALEP)

3.3. *Nombre de stagiaires bénéficiaires du RSA au 31/10/20*

01/01 au 31/10/2020, 9 personnes ont été accompagnées sur l'AES :

- ➔ 6 personnes présentes au 31/10/2020
- ➔ 2 personnes l'ont intégré durant l'année
- ➔ 3 sorties dont :
 - 3 obtentions du permis B



Sur les 9 personnes accompagnées il y a eu :

- 4 orientations de la Collectivité de Corse
- 2 orientations Pôle Emploi
- 3 orientations provenant d'autres structures locales

3.4. Répartition par typologie au 31/10/20

		NOMBRE DE STAGAIRES	DONT OBTENTION PERMIS B PAR TYPOLOGIE
AGE	< 25 ans	16 <i>dont 1 bRSA</i>	3 <i>dont 0 bRSA</i>
	25 – 45 ans	16 <i>Dont 5 bRSA</i>	4 <i>dont 1 bRSA</i>
	> 45 ans	7 <i>dont 3 bRSA</i>	2 <i>dont 2 bRSA</i>
GENRE	Femme	25 <i>dont 8 bRSA</i>	6 <i>dont 3 bRSA</i>
	Homme	14 <i>dont 1 bRSA</i>	3 <i>dont 0 bRSA</i>
TOTAL		39 <i>dont 9 bRSA</i>	9 <i>dont 3 bRSA</i>

Tableau répartition par statut & âge

Sud Corse Insertion, le 05 novembre 2020

Virginie PEREZ, Directrice

SUD CORSE INSERTION
 Im. St Jean - Quartier Poretta
 20137 PORTO VECCHIO
 N° Siret : 520 152 257 00017
 Tél : 04 95 72 71 72 / Fax : 04 95 74 29 84



COMPTE DE RESULTATPREVISIONNEL 2021 - AES

Charges			Produits		
60	Achats	2 000	70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
601	Achats de matières première		Inscription AES		
602	Achats stockés				
604	Prestations de services				
605	Achats matériel équipements et travaux				
606	Achats fournitures non stockées	2 000			
607	Achats de marchandises				
61	Charges externes	18 740	71 Productions stockées		
611	Sous traitance générale		72 Productions immobilisées		
612	Crédit-bail		74 Subventions		
613	Locations immobilières	12 240	Ville de	Porto-Vecchio - Politique de ville	
613	Locations mobilières	4 800			
614	Charges locatives	550	Communauté de Communes ou Urbaines de		
615	Entretien réparations	150			
616	Primes d'assurances	1 000			Sud Corse - Politique de ville
617	Etudes et recherches				
618	Documentation générale et colloques				
62	Autres charges externes	3 260	COLLECTIVITE DE CORSE		
621	Personnel extérieur à l'entreprise				
622	Honoraires	2 200			
6228	Formations				
623	Publications				Fonctionnement
624	Transports et déplacements				
625	Voyages, missions et réceptions	400			
626	Frais de télécom et postaux	300			
627	Service bancaire	360		ETAT	DIRECCTE - FSE
628	Cotisation				
63	Impôts et taxes sur salaires	350		CGET - Politique de ville	
631	Taxes sur salaires		Opérateur unique		
633	Vers. Formation, transport	350			
635	Impôts directs, indirects et droits				
64	Salaires et charges	62 183			
	Direction – ETP : 0.30	13 903			
	Coordonnateur - ETP : 0.30	11 722			
	Enseignante de la conduite - ETP : 1	33 372			
	Chargé de mission - ETP: 0.10	3 106			
	Autres frais (médecine du travail)	80			
65	Charges de gestion courante (cotisations)		75	Produits gestion courante-adhésio	
66	Charges financières	250	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux amortissements	1 300	78	Reprises sur amort et prov	
68	Dotations aux provision/c.p		79	Transferts de charges	
69	Impôts sur société				
	TOTAL CHARGES	88 083	TOTAL PRODUITS		
			Résultat excédentaire de :		

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'association Faire Accéder Localement à un Emploi Professionnel Autonome (F.A.L.E.P.A) dont le siège social est situé : Chemin de Biancarello Villa Michaud
20090 AIACCIU

Représentée par sa présidente Mme PAOLETTI Nelcy

SIRET : 484 327 937 000 21

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant les conventions de financement des associations « FALEPA » et « Sud Corse Insertion » (auto-écoles sociales),

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'auto-école sociale portée par la F.A.L.E.P.A en application de la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021.

ARTICLE 2 - Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 - Modalités d'exécution

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa par la mise en œuvre de l'activité d'auto-école sociale.

L'activité de l'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des minima sociaux **dont au minimum 7 bénéficiaires du rSa** ou aux personnes orientées par les services de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur la région ajaccienne.

La prescription devra être validée par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 - Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association F.A.L.E.P.A s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement - Service Insertion Professionnelle - de la Collectivité de Corse, un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

ARTICLE 5 - Modalités financières

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement de 20 000 €

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse en 3 exemplaires.

5.3 Réfections

Une réfaction de 10 % sur le versement de la dotation sera opérée si l'objectif d'activité défini à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme N5122 Fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	FALEPA
Agence bancaire	SOCIETE GENERALE
N° de compte	00037269079
Code établissement	30003
Code guichet	00251
Clé RIB	71

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - Obligation de discrétion

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - Publicité

Toute action de communication (écrite ou audiovisuelle) devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia

Fait à Ajacciu, le

**La présidente de l'association
FALEPA CORSICA**
(Cachet et signature obligatoires)

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION
SUD CORSE INSERTION
(AUTO-ECOLE SOCIALE)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'Association SUD CORSE INSERTION dont le siège social est situé rue Pierre
ANDREANI - RN 198 - 20137 PORTIVECHJU

Représentée par son président M. Gilles GIOVANNANGELI

SIRET : 520 152 257 00017

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant les conventions de financement des associations « FALEPA » et « Sud Corse Insertion »,

ARTICLE - 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'auto-école sociale portée par l'association Sud Corse Insertion en application de la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant les conventions de financement des associations « FALEPA » et « Sud Corse Insertion ».

ARTICLE - 2 Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE - 3 Modalités d'exécution

L'association s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa par la mise en œuvre de l'activité d'auto-école sociale.

L'activité de l'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des minima sociaux. L'association s'engage à réserver **au minimum 7 places aux bénéficiaires du rSa** ou aux personnes orientées par les services de l'action sociale de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur la région Sud Corse.

La prescription devra être validée par un comité de sélection auquel participe un représentant de la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse.

Article 4 - Obligations diverses mises à la charge de la structure

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association SUD CORSE INSERTION s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement - Service Insertion Professionnelle - de la Collectivité de Corse, un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

ARTICLE - 5 Modalités financières

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement de **20 000 €**

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

- Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse en 3 exemplaires.

5.3 - Réfactions

Une réfaction de 10 % sur le versement de la dotation sera opérée si l'objectif d'activité défini à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme 5122 fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	SUD CORSE INSERTION
Agence bancaire	CAISSE D'EPARGNE Provence Alpes Corse
N° de compte	08010019015
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	18

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - Obligation de discrétion

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention.

Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - Publicité

Toute action de communication (écrite ou audiovisuelle) devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

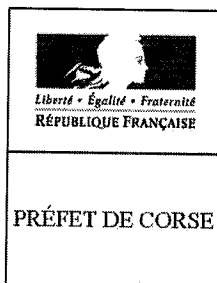
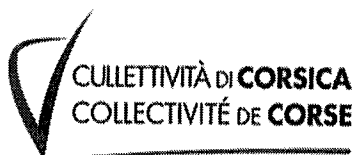
En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia

Fait à AIACCIU, le

**Le président de l'association
Sud Corse Insertion**
(cachet et signature obligatoires)

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI



pôle emploi

Direction de l'insertion
et du logement

Courrier arrivé le : 14/01/2021

Dossier unique d'instruction

Année [2020]

**Demande de conventionnement et de subvention
ACI** *✍*

Nom de la structure : [FALEPA CORSICA]

Un dossier par demande de conventionnement
A retourner par courriel et/ou voie postale à ... avant le ...

DIRECCTE de Corse Unité Départementale de Corse du Sud : Service instructeur : IAE Adresse : 2 chemin de Loretto CS 10332 20182 AJACCIO CEDEX Courriel : didier.le-bleis@direccte.gouv.fr	Collectivité de Corse : Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napuleone BP 414 – 20 183 Aiacciu cedex Service instructeur: Direction Insertion Logement Courriel : dominique.gori@isula.corsica
--	--

Ce dossier unique commun entre la DIRECCTE de Corse- Unité Départementale de [...] et la Collectivité de Corse s'adresse à tout organisme porteur d'un projet d'insertion candidat à un conventionnement ou à un renouvellement de sa convention au titre de l'IAE. Il constitue également le support de la demande d'aide financière auprès :

- de l'Unité Départementale de Corse du Sud de la DIRECCTE au titre de l'aide au poste, du fonds départemental d'insertion
- de la Collectivité de Corse au titre de l'aide au poste concernant les seuls bénéficiaires de RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE.

Ce dossier est commun et l'instruction reste de la compétence de chaque financeur.

SOMMAIRE

I	Pièces à joindre à votre dossier	p.3
II	Présentation de la structure	p.5
III	Moyens humains et matériels utilisés par la structure	p.8
IV	Moyens financiers de la structure	p.11
V	SPECIAL ACI PORTEUR MULTIPLE	p.12
VI	Demande de financement	p.13
VII	Présentation du projet d'insertion de la structure	p.16
VIII	Demande de subvention dans le cadre du PTI de la CdC	p.21
IX	Annexes	p.23

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : FALEPA CORSICA

Lieux d'activité dans le département : AJACCIO

Identification du responsable de la structure (le représentant légal, le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : PAOLETTI

Prénom : NELCY

Fonction : PRESIDENTE

Téléphone : 04 95 26 65 46

Courriel : falepacorsia@orange.fr

Identification de la personne chargée du dossier de convention et de subvention (si différent du représentant légal) :

Nom : PELLEGRIN

Prénom : Patrice

Fonction : DIRECTEUR

Téléphone : 04 95 26 65 46

Courriel : ~~falepacorsia@orange.fr~~

falepa2a@wanadoo.fr

2.2. SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique : ASSOCIATION

Date de création : 19 Juillet 2005

Numéro de Siret : 48432793700021

Code NAF /APE: 8899 B

Numéro récépissé Préfecture : W2A1002385

N° de déclaration d'activité (organisme de formation) :

Convention collective (Intitulé): SYNESI

Adresse du siège social : Chemin de Biancarello - Villa Michaud – 20 090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 26 65 46

Fax : 04 95 52 03 65

Courriel : falepacorsica@orange.fr

Site Internet : en cours de construction

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : Non Oui Lesquelles?

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs(s) Oui Non

• Si Oui, précisez lesquels (exemple : ESUS, services aux personnes, CHRS...)

RAA N° 2A-2018-12-04-003

IAE N° ACI 02A180001A2M2

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

Si oui, fournir les justificatifs :

• Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes Oui Non

• Votre structure organisme est-il assujetti à la TVA ? Oui Non

• Adhérez-vous à un réseau ? Oui Non

Si Oui lequel ou lesquels ? : **MOB In Corsica, CRESS**

• Quel est votre OPCA ? : **UNIFORMATION**

I-PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

⇒ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

Remarque importante : les structures qui sont déjà conventionnées au titre de l'année N-1 ne devront fournir que les éléments nouveaux (statuts actualisés en cas de changement, bilan le plus récent.....).

LES PIECES ADMINISTRATIVES :

DANS TOUS LES CAS :

- Le dossier de demande de conventionnement SIAE et de subvention(s) dûment complété (daté, signé et portant le cachet de l'organisme permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, le prénom et la fonction),
- Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*),
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire,
- ⇒ L'organigramme de la structure, X
- X Pour les salariés permanents : les CV des encadrants techniques et des personnes chargées de l'accompagnement socioprofessionnel.
- Les fiches de postes des emplois proposés aux salariés en insertion et celles des permanents,
- ⇒ RIB ou RIP

SOCIETES :

- ⇒ Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,
- Dernière liasse fiscale complète,
- Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités

ASSOCIATIONS :

- ⇒ Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture, X
- ⇒ Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
- Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).
- Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA (si le budget de l'opération est présenté TTC), et déclaration que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

Remarque :

- **La tenue d'une comptabilité analytique par activité est préconisée (structure porteuse de plusieurs activités)**
- **L'adhésion à un Centre de gestion agréé est recommandée**

Rappel : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

2.3. STRATEGIE ET ACTIVITES DE LA SIAE : Remarque : en cas d'ensemblier, il faut détailler la partie conventionnée au titre d'une AI,ACI- EI, EITI ou ETTI.

- Quelles sont les principales activités¹ qui serviront de supports à la SIAE ? (exemple : entretien d'un lieu, activités de bâtiment, de recyclage des déchets...) ?

GARAGE ASSOCIATIF - CENTRE DE MOBILITE – LAVAGE SANS EAU

RECUPERATION ET REDISTRIBUTION DE MEUBLES ET ELECTROMENAGER
- RECYCLERIE –ATELIER BOIS –DEMENAGEMENT –MISE EN DECHETTERIE -LIVRAISON

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS –PIERRE SECHE –MACONNERIE
TRADITIONNELLE – ENTRETIEN DU PETIT PATRIMOINE BATIS

SECOND ŒUVRE DU BATIMENT ET RENOVATION DU BATIMENT

PROJET DE DEVELOPPEMENT POUR 2020 et 2021

CHANTIER DE PERMACULTURE ET SUR LA GESTION DU COMPOST ET BIO DECHETS

CHANTIER RECYCLERIE DANS LE MILLIEU RURAL

CHANTIER SUR LA CONSTRUCTION DE TINY HOUSE

Auto-école sociale (hors insertion)

-
- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si Oui, lesquelles ?

Sur l'ensemble de la structure, un protocole d'accueil et de suivi individualisé est mis en place par l'équipe : présence, ponctualité, écoute, respect des consignes... Toutes les activités des différents chantiers sont conçues en fonction des spécificités des ouvriers en insertion : tâches bien définies, montrées « en situation » par l'encadrant. L'ouvrier en insertion est ainsi amené à prendre sa place au sein de l'équipe, à gagner en autonomie et à reprendre progressivement confiance. Au fur et à mesure, il pourra effectuer des tâches plus complexes.

Les activités ont toutes été conçues pour rendre des services aux publics en insertion.

Les services proposés : Garage réparation à tarif social, location de scooter et de voiture à tarif social, procédé de lavage sans eau de véhicule, vente de produits de première nécessité à tarif social, recyclerie pour une deuxième vie des produits et vente à prix modéré, second œuvre du bâtiment pour une amélioration de condition vie dans des logements occupés par des personnes aux minima sociaux, débroussaillage et entretien des espaces naturels et maçonnerie, menuiserie pour des activités autour de l'upcycling, la réparation et la création de meubles et d'accessoires de tri et de traitement des déchets.

Les postes en insertion :

L'ensemble des postes sont des postes en insertion sur quatre supports différents d'activité. Poste sur 26 heures avec des contrats de travail de 7 mois. ***L'auto-école sociale propose un parcours d'insertion basé sur l'apprentissage du code et de la conduite (hors insertion).***

¹ L'article L.513-6 du code du travail fixe aux ETTI une obligation d'activité exclusive

Avez-vous un client / donneur d'ordre qui représente plus de 50 % de votre chiffre d'affaires ?

Oui Non

Précisez le nombre de clients / donneurs d'ordre qui représentent plus de 25 % de votre chiffre d'affaires ?

aucun un deux trois

• En 2018, comment vos ventes (ou prestations de service) ont-elles été réparties entre ces différents clients ?
(en % par type de clientèle) :

	%	Type d'activités
Particuliers :	40	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Associations :	16	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Etat / Entreprises publiques :	20	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Entreprises privées :	7	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Organismes HLM :	7	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Collectivités territoriales :	10	Récupération, bâtiment, espaces vert, garage
Autres (précisez) :		

▪ En 2019 avez-vous réalisé - ou vos sociétés utilisatrices (cas des ETTI) - une partie de votre activité dans le cadre de l'exécution de marchés publics ?

Oui Non Ne sait pas

• Si Oui : En 2020, quel est le montant de vos recettes prévisionnelles liées aux marchés publics ?

48 000 euros

2.4. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Préciser le territoire sur lequel votre structure intervient (nom des communes ou intercommunalités) :

Nous intervenons sur le Grand Ajaccio/Piana/Aqua Doria/Porticcio/CAPA

Préciser l'organisation de votre siège et de vos antennes (obligatoire pour les AI et les ETTI) :

Siège et antennes	Code postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Garage Chemin de Biancarello	20090	Lundi au vendredi	8 – 15 heures – atelier 8 – 17 heures - administratif
Antenne Second œuvre du bâtiment	20090	Lundi au vendredi	8 – 15 heures
Antenne Récupération	20090	Lundi au vendredi	8 – 15 heures – atelier

Antenne Atelier du bois atelier up cycling	20090	Lundi au vendredi	8 – 15 heures
Antenne Recyclerie	20090	Lundi au samedi	8 – 17 ou 19 heures
Auto-école sociale (hors insertion)	20090	Lundi au vendredi	8 – 17 heures

Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV)? Oui Non Ne sait pas

III. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES PAR LA STRUCTURE

3.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS ANNEE 2021 :

3.1.1 - SALAIRES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE IAE :

Rappel :

- 1 ETP (salariés permanent chargés de l'accompagnement social et technique) en AI, EI, ETTI équivaut à 1 607 h travaillées
- 1 ETP (salariés permanents chargés de l'accompagnement social et technique) en ACI équivaut à 1 820 h payées

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Gestion – Administration :			
Nom 1 VH	Secrétaire du garage	CDI	1
Nom 2 AJ	Secrétaire administrative et financière	CDI	1
Nom 3 PP	Directeur	CDI	1
Nom 4 VB (Hors insertion)	Secrétaire et accompagnement AES	CDI	1
Nom 5 HG (Hors insertion)	Moniteur AES	CDD	1
Développement commercial/économique :			
Nom 1			
Nom 2			
Accompagnement social professionnel :			
Nom 1 VG	CIP	CDI	1
Nom 2 D M	CIP en formation contrat apprentissage	Contre d'apprentissage	1
Formation			
Nom 3 ...			
Nom 4			
Encadrement technique *			
Nom 1 FM	Encadrant technique d'insertion Récup	CDI	1
Nom 1 JP A	Encadrant technique d'insertion Plastic	CDI	1
Nom 2 PP B	Encadrant technique d'insertion AEN	CDI	1
Nom 3 PB	Assistant technique Menuiserie	CDI	1
Nom 3 A M	Encadrant technique d'insertion Bât	CDI	1

Nom 4.... JA R	Encadrant technique d'insertion Garage	CDI	0,85
	Effectifs en nombre	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Agents de production hors salariés en insertion des SIAE (ex. salariés en CDI des Régies de Quartier			
Autres : salariés en insertion	39	CCDI	28.97
TOTAL ETP Salariés permanents			12,85

- **Fiches de poste, CV et diplômes à joindre au dossier pour les salariés permanents encadrants techniques et les conseillers en insertion professionnelle**

Evolution des moyens humains 2020/2021 : 30/39 CDDI et 10/12 Permanents

3.1.2 – FORMATION DES PERMANENTS

Présentez les formations suivies par les permanents intervenant sur l'activité IAE conventionnée.

Types de formation : gestion-administration (1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) tels que : Ingénierie de formation

FORMATIONS REALISEES EN 2021	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2020
Hygiène & Désinfection	5	7	42
Guide composteur	5	35	5
CACES R 372	4	35	2
CACES R 389 / R 489	4	35	3
Tenue de Caisse	4	14	1
Mise en Scinergie	5	35	5
FLE	5	90	3

FORMATIONS PREVUES EN 2021	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2020
Voir le plan de formation en annexe			

- Pour les SIAE qui ont mis en œuvre des formations pour leurs permanents **comment votre OPCA a participé au financement des formations** ? Les formations sont prises en charges par notre OPCA sur notre cotisation formation ou sur des fonds mutualisés.

3.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES IAE :

- En 2020, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'IAE :
- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein :
(1 ETP = 1.820H)
- Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :
 - **Accueil/intégration** : (préciser les activités réalisées : réunions d'information, tests de compétences...) :
 - **Accompagnement social** : (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...) :
 - **Accompagnement professionnel** : (préciser les activités réalisées :) :
 - **Formation des personnes en insertion** : (préciser les formations dispensées : savoirs de base....) :

3.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE :

Santé et sécurité au travail : Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) :
Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP

→ Eléments nouveaux depuis 2018 ? Pas de nouveaux éléments depuis 2018

Dialogue social : Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :
(pour les SIAE de plus de 11 salariés)

→ Election des membres du CSE de la FALEP-FALEPA

A quel **service de santé au travail** adhérez-vous ? (nom, adresse, tel) :
Médecine du travail - Immeuble Padules A2, Route d'Alata – 20090 AJACCIO

3.2 - DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS UTILISES PAR LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CONVENTIONNEES IAE

Décrivez les moyens matériels que vous utilisez dans le cadre des activités pour lesquelles vous sollicitez un conventionnement IAE.

3.2.1 - LOCAUX :

	Nombre	Surface (m ²)	Modalité d'occupation		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition gracieuse
Bureaux	1	50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salles de réunion, de formation	1	12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ateliers de production	3	360	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieux de vente	2	400	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Si vous êtes locataire, avez-vous des inquiétudes quant à la reconduction éventuelle de votre (vos) bail(s) ?

oui Si oui à quelle échéance :

3.2.2 – MOYENS MATERIELS :

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machines utiles à la production, autres équipements...).

Précisez l'état de vétusté et les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements :

Type de matériel	Description des principaux équipements	Etat de vétusté et projet de renouvellement ou d'achat
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
Logiciels de base de données pour le suivi des salariés (nom)	Pas de logiciels de base de données de suivi des salariés	
Ordinateurs, photocopieurs, fax, matériels audiovisuels et sonores	Ordinateur fixe, ordinateur portable, imprimante, réseau informatique	A renouveler le réseau et les ordinateurs fixes (3)
MATERIELS ET OUTILLAGES		
Equipements et machines utilisés pour la production ou la réalisation de prestations de services.	Matériels électroportatifs, matériel à main,...	Renouvellement régulier Equipement de la menuiserie
VEHICULES DE TRANSPORT		
Véhicules utilitaires véhicules particuliers destinés au transport de marchandises ou au transport de voyageurs.	Voiture, 4x4, camion, scooter	Renouvellement des scooters à prévoir.

IV. Moyens financiers de la structure

DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL

- 1- Compte de résultat provisoire 2020 de la structure
- 2- Compte de résultat provisoire 2020 de l'activité conventionnée IAE
- 3- Budget prévisionnel 2021 de la structure
- 4- Budget prévisionnel 2021 de l'activité conventionnée IAE

Veillez à fournir votre liasse fiscale et le PV de l'AG validant les comptes annuels dès qu'ils sont établis.

V. SPECIAL ACI – PORTEUR MULTIPLE

Descriptif pour chacun des ACI concernés par la présente demande de conventionnement

A recopier en autant d'ACI concernés par la demande de conventionnement.

Fiche descriptive de l'ACI 1	
Nom du chantier	Garage associatif et centre de mobilité
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	Ce chantier a été créé il y a 15 années sur demande de la direction du travail afin de pallier un problème de mobilité des personnes qui ne pouvaient se rendre soit au travail soit en formation du fait du faible maillage et des amplitudes des réseaux de transport public.
Objectifs généraux du chantier	<p>Le premier objectif est de permettre à des personnes en difficulté d'insertion de débiter un parcours d'insertion sur des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi.</p> <p>Le deuxième objectif est de permettre à des personnes bénéficiaires des minima sociaux de louer des scooters et des voitures à tarifs sociaux afin de leur permettre d'aller en formation, en stage ou sur leur lieu de travail.</p> <p>C'est aussi disposer d'un garage associatif pour la réparation des véhicules à tarif social. Par extension nous acceptons le grand public qui souhaiterait faire des réparations dans un garage associatif.</p>
Dates du chantier	Du 01/01/21 au 31/12/21 Durée en mois : 12
Partenaires associés	DIRRECTE, DDCSPP, CAPA, FSE, COLLECTIVITE DE CORSE
Publics visés	Tous les bénéficiaires des minima sociaux
Nombre de postes de travail	6
Durée hebdomadaire du travail	26
Lieu d'exécution du chantier	Production <i>Ajaccio - 20090</i>
	Formation <i>Ajaccio - 20090</i>
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	<p>Mécanique auto, moto et scooters. Révision autos, motos et scooters. Les activités sont soit à destination de notre parc de véhicule, soit à destination des véhicules des bénéficiaires des minimas sociaux, soit à destination du grand public.</p> <p>La mise à disposition ne se fait uniquement pour les bénéficiaires des minimas sociaux.</p> <p>Nous disposons d'un service de lavage de véhicule sans eau à destination des particuliers et des entreprises.</p>
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minimas sociaux.
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS

Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction (projet d'intégration d'un poste sur l'ingénierie de formation)	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-12h30 ou 8h30-13h30 du lundi au vendredi 20 heures de production et 6 heures de formation.</p> <p>Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier.</p> <p>De plus nous organisons des formations directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de faire la formation en même temps que nous réalisons les différentes réparations pour nos clients : vidange, changement des pneus, freins avant, freins arrières, éclairage, moteurs scooters, carburation, frein AV et AR scooters,.....</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive de l'ACI 2

Nom du chantier

**Atelier de récupération de meuble de
d'électroménager – recyclerie – atelier bois –
recyclage du plastique**

Contexte de création ou de renouvellement du chantier

Ce chantier a été créé il y a 20 années au sein de la FALEP de Corse du Sud afin de disposer d'un atelier permettant d'équiper les appartements gérés par la FALEP de Corse du Sud dans le cadre des hébergements d'urgence. Ce chantier a été intégré à la Falepa Corsica il y a 15 ans afin de le réorganiser et de développer de nouveaux services.

C'est permettre à des personnes en grande difficulté de bénéficier de meubles et d'électroménager à des tarifs sociaux, permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de débiter un parcours d'insertion avec des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et leur retour à l'emploi.

Dans le prolongement du chantier « Récupération », nous avons créé une Recyclerie qui nous a permis de diversifier notre offre pour les ouvriers en insertion autour des thèmes de la vente et de la gestion globale d'un magasin, mais aussi de travailler autour de la préservation de l'environnement en donnant une deuxième vie aux produits de tous types afin qu'ils ne se retrouvent plus dans les poubelles.

Dans le même esprit, constatant un manque dans la globalité du service lié à la deuxième vie des produits (réparation, changement d'affectation d'un produit et upcycling), nous avons créé un atelier « BOIS »

Objectifs généraux du chantier

Le premier objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de pratiquer une activité professionnelle et, grâce à un accompagnement professionnel adapté et un suivi social individualisé, de se réinsérer et d'obtenir un emploi ou une formation.

Le deuxième objectif est de permettre à des personnes en grande difficulté de bénéficier de meubles et d'électroménager à des tarifs sociaux. Ainsi ils peuvent améliorer le confort de leur logement.

La recyclerie permet de vendre tout type de produits dans le cadre d'une boutique classique et ouverte à tout le monde avec gestion des stocks, gestions de la caisse et animation de cet espace de vente.

L'atelier « Bois » travaille sur tout le processus global de récupération, fabrication, réparation, changement d'affectation, d'up cycling des différents produits que nous collectons. De plus, il est un atout important pour travailler sur les créations car beaucoup de personnes se positionnent dans une réflexion sur leur façon de consommer.

Nous travaillons aussi sur la sensibilisation et sur la communication sur les thèmes de la protection de l'environnement.

Nous ouvrirons une nouvelle activité autour du recyclage du plastique sur le model précieux plastic. Notre objectif c'est de créer une unité de recyclage des déchets plastiques in situ afin de créer de nouveaux produits. Nous travaillerons sur les bouchons plastique dans un premier temps pour ensuite traiter d'autres catégories de plastique.

	PERSPECTIVE POUR 2021-2022 EXPERIMENTATION ADEME SUR ECO CONCEPTION ET ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE Nous travaillons avec d'ADEME sur une expérimentation à partir d'un projet d'éco-conception et d'aller vers l'économie de la fonctionnalité. RECYCLERIE RURAL - CREATION D'UN NOUVEAU CHANTIER POUR 4 PERSONNES Dans le cadre de notre développement nous sommes en train de travailler avec notre partenaire institutionnel sur la création d'une recyclerie classique et industrielle dans le milieu rural. Nous vous présenterons un budget lorsque nous aurons plus avancé avec notre partenaire. Nous devrions avoir une lettre d'intention du président de cette institution. Ce projet devrait pouvoir se mettre en place courant 2020.	
	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Durée en mois : 12
Partenaires associés	DDCSPP, CAPA, communauté de communes, COLLECTIVITE DE CORSE	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	17	
Durée hebdomadaire du travail	26 heures	
Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090
	Formation	Ajaccio - 20090
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Récupération de meuble de d'électroménager Livraison des meubles Déménagement, désarchivages, démontage et remontage de meuble Fabrication, création et up-cycling Travail du bois Recyclage du plastique et création de nouveaux produits	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux et client privé et institutionnel	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier. L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive de l'ACI 3

Nom du chantier	Chantier de second œuvre du bâtiment	
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Ce chantier a été créé il y a 20 années au sein de la FALEP de Corse du Sud afin de disposer d'un atelier permettant la rénovation des appartements gérés par la FALEP de Corse du Sud dans le cadre des hébergements d'urgence. Ce chantier a été intégré à Falepa Corsica Il y a 15 ans afin de le réorganiser et de développer de nouveaux services. Nous travaillons également pour les bailleurs sociaux et certaines administrations.</p>	
Objectifs généraux du chantier	<p>Le premier objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de pratiquer une activité professionnelle et, grâce à un accompagnement professionnel adapté et un suivi social individualisé, de se réinsérer et d'obtenir un emploi.</p> <p>Le deuxième objectif est d'augmenter l'offre de logement pour les personnes en difficulté en rénovant des appartements des bénéficiaires des minima sociaux pour améliorer leur condition de vie, c'est aider les associations d'utilité sociale à rénover leurs locaux.</p> <p>La rénovation des logements pour les bénéficiaires pourra se réaliser à partir d'une fiche de demande de travaux émise par les prescripteurs. Les domaines d'intervention sont les suivants : petite maçonnerie, petite plomberie, petite électricité, carrelage, faïence, placo-plâtre, enduit, peinture.</p>	
Dates du chantier	Du 1/01/2021 au 31/12/2021	Durée en mois : 12 mois
Partenaires associés	DIRECCTE, CAPA, Collectivité de Corse	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	8	
Durée hebdomadaire du travail	26	
Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090
	Formation	Ajaccio - 20090
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Travaux de second œuvre du bâtiment : enduit, peinture, placo-plâtre, ponçage, carrelage, faïence, petite maçonnerie, petite plomberie, petite électricité.	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux et client privé et institutionnel	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	

Procédure mise en place pour le choix des organismes de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi</p> <p>Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier.</p> <p>De plus nous formons les ouvriers directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de dispenser la formation sur les chantiers directement et ce au moment des travaux.</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice
Fiche descriptive de l'ACI 4		
Nom du chantier	Entretien et aménagement des espaces naturels	
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	Ce chantier a été créé en 2009 au moment des grands incendies qu'il y a eu sur la vallée de la Gravona et sur Olmeto. Sur la demande du préfet de l'époque et de la Direction du travail nous avons ouvert ce chantier. Nous avons donc travaillé sur la réfection de 30 km de clôture afin de réduire la divagation des animaux. Nous avons durant cette période trouvé de nouveaux partenariats afin de faire perdurer ce chantier.	
Objectifs généraux du chantier	L'objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de trouver une activité professionnelle avec un accompagnement social et professionnel individualisé dans le but de se réinsérer et d'obtenir un emploi ou une formation.	
Dates du chantier	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Durée en mois : 12
Partenaires associés		
Publics visés	Les collectivités et les clients privés	
Nombre de postes de travail	8	
Durée hebdomadaire du travail	26 heures	
Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090 et grand ajaccio
	Formation	Ajaccio - 20090 et grand ajaccio
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Débroussaillage, démarquage, élagage, petit maçonnerie, entretien espaces verts Pierre sèche, petits patrimoines bâtis	
Client final ou maître d'ouvrage	Client privé et institutionnel	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	

Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas toujours en lien avec l'objet du chantier. De plus nous formons les ouvriers directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de dispenser la formation sur les chantiers directement et ce au moment des travaux.</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalise au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive de l'ACI 5 – CHANTIER EN COURS DE CREATION 2021 ou 2022

Nom du chantier	CHANTIER SUR LA PERMACULTURE LE COMPOSTAGE ET LA GESTION DES BIO DECHETS
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Ce chantier sera intégré à la Falepa Corsica sur la demande de notre partenaire institutionnel qui souhaite développer un outil d'insertion sur son secteur.</p> <p>Le premier objectif est de développer un chantier d'insertion basé sur une activité de production maraichère qui est absente du territoire.</p> <p>Le secteur ne dispose plus de production maraichère après la fermeture des quelques exploitations du fait de l'âge avancé des propriétaires et de leur non succession.</p> <p>Le deuxième objectif est de permettre à des personnes en difficultés d'insertion de débiter un parcours d'insertion avec des contrats de 7 mois afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi.</p> <p>Sur ce territoire il y a 150 personnes au RSA et 100 chômeurs de longue durée. Les personnes sur ce secteur n'ont pratiquement aucune possibilité de travail si ce n'est les quelques postes dans le tourisme et ce sur quelque mois seulement. De plus le faible nombre d'entreprises artisanales ne permet pas de proposer des emplois à l'année.</p> <p>Ce chantier de permaculture maraichère est particulièrement porteur sur ce secteur car non seulement il y a des terres disponibles et le marché potentiel de vente se trouve sur le secteur lui-même entre les habitants et les restaurateurs.</p> <p>De plus une hall de vente vient d'être inaugurée sur le secteur et le chantier d'insertion prévoit de disposer d'un stand de vente. L'intérêt de ce lieu est de permettre d'ajouter aux notions de production toutes les notions liées à la vente, relation client, commandes.....</p> <p>De plus dans le programme leader porté par le GAL une fiche action préconise le développement des circuits courts. Dans ce cadre le chantier d'insertion se trouve au centre de cette démarche.</p>

	<p>Nous travaillons sur ce dossier pour qu'il puisse sortir dans le courant de 2020. Nous travaillons en collaboration avec notre partenaire pour que nous puissions revenir avec vous pour vous présenter ce projet.</p>	
Objectifs généraux du chantier	<p>Le premier objectif est de permettre à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi de pratiquer une activité professionnelle et, grâce à un accompagnement professionnel adapté et un suivi social individualisé, de se réinsérer et d'obtenir un emploi.</p> <p>Le deuxième objectif est de développer un chantier d'insertion basé sur une activité de production maraîchère qui est absente du territoire.</p>	
Dates du chantier	COURANT 2022	Durée en mois : 12 mois
Partenaires associés	DIRECCTE, COLLECTIVITE DE CORSE, COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	4	
Durée hebdomadaire du travail	26	
Lieu d'exécution du chantier	Production	<i>ajaccio</i>
	Formation	<i>ajaccio</i>
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	<p>Maraichage bio et permaculture, préparation de la terre, semi, plant, récolte, vente au particulier et sur les écoles pour la suffisance alimentaire à l'échelle du territoire locale.</p> <p>Travail de la terre, semi, entretien, arrosage, récolte, lutte contre les ravageurs, travail sur la régénération de la terre agricole</p> <p>Travail sur les éléments du compostage, en andain, en composteur et en chalet de compostage, travail dans un deuxième temps sur le traitement des bio-déchets de cuisine et de jardin.</p> <p>Vente des produits sur un marché</p>	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux et client privé et institutionnel	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	<p>Horaires des salariés : 8h30-13h30 du lundi au vendredi</p> <p>Concernant la formation nous proposons à l'ensemble des salariés des formations complémentaires en fonction des souhaits et des projets professionnels. Ces formations ne sont pas en lien avec l'objet du chantier.</p> <p>De plus nous formons les ouvriers directement sur le terrain car il est difficile de mobiliser les personnes sur du travail théorique en salle. Nous avons donc choisi de dispenser la formation sur les chantiers directement et ce au moment des travaux.</p> <p>L'accompagnement social et professionnel se réalisera en sous-traitance au quotidien ou à minima une fois par semaine avec l'ASP.</p>	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

Fiche descriptive Hors chantier d'insertion – Auto-école sociale

Nom du chantier	Auto-école sociale	
Contexte de création ou de renouvellement du chantier	<p>Le territoire du grand Ajaccio, supporte en matière de transports publics un maillage peu dense en dehors du coeur de l'agglomération principale et des horaires de fonctionnement souvent mal adapté aux métiers en horaires décalés et aux emplois saisonniers, secteurs porteurs d'emplois de notre territoire. Les usagés habituels de ces transports se retrouvent donc en difficulté particulièrement pour les déplacements domicile/travail. Par ailleurs, ceux-ci doivent se loger de plus en plus loin des zones d'emploi et des zones touristiques pour trouver des loyers abordables. Une autre problématique émergente liée à la mobilité tient au fait qu'aujourd'hui 1 conducteur sur 5 conduits sans permis. Cette situation tend à se développer soit pour les néos apprenants soit pour les personnes qui se sont faites retirer le permis. En effet, les publics, fragilisés par des situations sociales et familiales précaires échouent souvent à l'examen du permis de conduite faute d'une pédagogie adaptée et de prés requis suffisants, qu'ils soient linguistiques ou cognitifs. Ainsi leur taux de réussite au permis dans le circuit traditionnel est particulièrement faible.</p> <p>L'expérience passée nous a permis de confirmer l'ampleur de ces freins et la pertinence de ce projet qui permet un suivi long et très individualisé.</p>	
Objectifs généraux du chantier	<p>L'objectif du projet est une aide à l'obtention du permis de conduire comme support à l'insertion des personnes en difficulté engagées dans un parcours d'insertion. Cet apprentissage sera effectué dans le cadre d'un contrat de formation qui inclut les cours de code, de conduite ainsi que les ateliers prescrits en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.</p> <p>Au-delà de l'obtention du permis de conduire, cette action vise à l'acquisition d'un comportement de « conducteur citoyen » : éco conduite, partage de l'espace routier, choix d'une mobilité adaptée, gestion du véhicule, comportement responsable au volant. Car l'apprentissage du code et de la conduite n'est pas simplement technique et méthodique, il concourt à la reconstruction et à la valorisation de la personne. Apprendre à conduire c'est aussi apprendre à se conduire.</p>	
Dates du chantier	Du 1/01/2022 au 31/12/2022	Durée en mois : 12 mois
Partenaires associés	DDSCPP, Collectivité de Corse	
Publics visés	Bénéficiaires des minima sociaux	
Nombre de postes de travail	2 (hors insertion)	
Durée hebdomadaire du travail	35	
Lieu d'exécution du chantier	Production	Ajaccio - 20090
	Formation	Ajaccio - 20090
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser	Auto école sociale	
Client final ou maître d'ouvrage	Bénéficiaires des minima sociaux 7 inscrits à l'auto-école au RSA	
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier	CFPPA, GRETA, OPTIMUS	
Contenu des formations (fournir le plan de formation)	Plan de formation en construction	

Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)	Demande de devis	
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.	Horaires des salariés : 8 h – 15 h du lundi au vendredi Concernant la formation nous proposons des formations à notre personnel afin de les faire progresser.	
Personnes à contacter	PELLEGRIN	Patrice

VI. Demande de financement

6.1 – DEMANDE D'AIDE AUX POSTES :

Renseigner le nombre d'ETP prévisionnels à financer pour l'année 2020

Rappel des montants AP/ETP 2021 en référence

ACI € - (5823,95 par poste RSA/An)

ACI	Nbre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...) → hors aide au poste
	39	28.97	24	570398	435925	134473	294329

Durée hebdomadaire du travail : 26 heures

6.2- LE FONDS DEPARTEMENTAL D'INSERTION – FDI

En 2020, envisagez-vous de formuler une demande de FDI ? Oui Non

Si Oui :

Quelle est la nature de l'action envisagée :

- Aide au Démarrage d'une structure nouvelle

- Aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités

- Aide spécifique à l'appui conseil

- Aide à la professionnalisation

- Evaluation /Expérimentation

- Aide exceptionnelle à la consolidation financière

Quel est le montant de l'aide que vous comptez solliciter au titre du FDI ?

Aux alentours de 94 000 pour l'équipement du projet du recyclage du plastique

Avez-vous sollicité un cofinancement ?

Si Oui:

Cofinancements publics					
MONTANTS	Collectivités territoriales			Autres (préciser)	
	Etat	EPCI	Commune	Office de l'environnement	
					45 000

Cofinancements privés					
MONTANTS	Fondation			Autres	
	Préciser : Fondation CA	Préciser :	Préciser :	Préciser :	Préciser :
	10 000				

6.2.1. PRESENTATION DU PROJET :

<p>INTITULE DE L'ACTION</p>	<p>1 – Récupération/recyclerie : développement d'une activité autour du recyclage des plastiques</p> <p>2- Garage : Continuation du renouvellement des scooters qui ont 15 ans et dont nous avons de plus en plus de difficulté pour trouver des pièces de rechange. Peugeot à une obligation de fourniture de pièce de rechange pendant 10 ans. Nous sommes à 5 années de dépassement. Nous souhaiterions passer vers des scooters électriques</p> <p>3 – Bâtiment, Espace Verts, Récupération et Garage : Adaptation du matériel aux personnes TH et AAH lorsque cela est possible. Acquisition d'un véhicule de transport pour la recyclerie que nous mutualiserons avec la menuiserie.</p> <p>4 – <i>Auto-école sociale (hors insertion) : travail sur l'acquisition d'un simulateur de conduite</i></p>
<p>RESPONSABLE DU PROJET</p>	<p>PAOLETTI NELCY - Présidente</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Chantier d'insertion afin de développer une nouvelle activité autour du recyclage du plastique, puis de renouveler le parc de scooter vers des scooters électriques Peugeot. C'est ensuite d'adapter le matériel aux personnes qui sont des troubles physiques afin de satisfaire aux contraintes physiques des TH ou AHH (matériel moins lourds, aides au travail...)</p> <p>Auto-école sociale : le simulateur permet de travailler de façon répétitive avec les personnes ayant beaucoup de mal avec la latéralisation et donc la conduite droite mais aussi de pouvoir développer sa vision périphérique. Ce simulateur permet de travailler sur un nombre d'heures impossibles à mettre en place dans une voiture pour des questions de budget et de planning.</p>
<p>DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>01/01/2021</p>

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Chantier d'insertion afin de mettre en situation de travail des bénéficiaires des minimas sociaux et rendre des services à d'autres personnes bénéficiaires des minimas sociaux.</p> <p><i>Auto-école sociale (hors insertion) : parcours d'insertion basé sur l'apprentissage de la conduite pour les bénéficiaires du RSA.</i></p>
SI PROGRAMME PLURIANNUEL DETAILLER LES PHASES	Sans objet
LIEU DE REALISATION DU PROJET	AJACCIO
METHODE D'EVALUATION ET DE RENDU COMPTE	<p>Évaluations liées à nos conventions avec la Collectivité de Corse et la DIRECCTE (Nombre de PMSMP, pourcentage des sorties, nature des sorties, catégories des personnes embauchées, temps de présence des ouvriers).</p> <p><i>Suivi des objectifs FSE pour auto-école sociale (hors insertion). Objectif convention collectivité de Corse sur l'auto-école sociale.</i></p>
BUDGET DE L'ACTION	1 480 738 avec l'auto-école sociale qui n'est pas un chantier d'insertion mais qui est financé par la Collectivité de Corse.
PIECES JUSTIFICATIVES (Devis)	Les devis pour le projet précieux plastic ont été transmis

Je soussigné :

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A AJACCIO le 13 janvier 2021

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature

FALEPA CORSICA
Vine Michaud
Chemin de Biancarello
20090 AJACCIO
Siret : 464 327 927 00021 - APE : 8899B

*Falepa Sabien
Directeur*

VII. Présentation du projet d'insertion de la structure

SI VOUS REMPLISSEZ CE DOSSIER DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, VEILLEZ A METTRE A JOUR !

La structure doit présenter son projet d'insertion en s'inspirant du référentiel fourni en annexe 3 (avec une présentation de son projet d'insertion sur chacun des axes).

Des indicateurs seront ensuite négociés avec l'UD et les services compétents de la CdC permettant d'évaluer les résultats obtenus. Il est par ailleurs rappelé que la structure n'a pas d'obligation de remplir la totalité des rubriques mais uniquement les items figurant dans son projet d'insertion.

Décrivez le projet d'insertion de votre structure sur les quatre axes suivants :

- Axe n°1 : Accueil et intégration en milieu de travail
- Axe n°2 : Les objectifs opérationnels liés à l'accompagnement social et professionnel
- Axe n°3 : La formation des salariés en insertion
- Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Axe n° 1 :

EI, EITI et ETTI : Le recrutement et la mise en situation de travail

AI et ACI: L'accueil et l'intégration en milieu de travail

Fonction	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquences..)
Procédures de dépôt d'offres, modalités de recrutement et formalités d'agrément			
Intégration en milieu de travail pour la prise de poste (ACI-EI, EITI)			
Accompagnement du salarié pour la mise en place des missions (AI-ETTI)			

PRESENTATION DE L'AXE 1: ACCUEIL ET INTEGRATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Avant l'embauche ou l'entrée dans la SIAE :

Pour faire connaître l'offre d'insertion aux prescripteurs :

Les personnes se présentant spontanément à la FALEPA CORSICA sont réorientées systématiquement vers Pôle emploi.

Dépôt offres d'emploi à Pôle Emploi

Information transmise à Pôle Emploi précisant les tâches à réaliser au sein du chantier mais ne donne pas de prérequis spécifiques. Pour le moment le seul prérequis que nous ayons c'est qu'il n'y a pas de prérequis pour postuler sur les chantiers de la FALEPA CORSICA.

Néanmoins et en fonction de l'évolution de nos objectifs et des exigences demandées à notre chantier, nous augmenterons peut-être l'exigence de nos prérequis. A ce moment-là nous recruterons des personnes plus opérationnelles et donc nous laisserons plus de personnes dans la difficulté sans solution d'emploi. La recherche des objectifs modifie la répartition des opportunités d'emploi des personnes en difficulté et modifie la gestion et la philosophie des chantiers d'insertion.

Pour le recrutement

Le recrutement effectif des salariés se réalise au sein d'un Comité de sélection, co-animé par l'ensemble de nos partenaires financiers (la DDTEFP, le PLIE, collectivité de Corse ;...) et en présence de nos partenaires techniques (Mission Locale, Cap Emploi, Pôle Emploi).

Pour l'accueil et l'intégration au milieu de travail

La procédure d'accueil et d'intégration est la suivante :

L'accueil des salariés se réalise toujours par le responsable de l'association et la personne chargée de l'accompagnement social et professionnel.

Une fiche d'intégration permet de suivre l'ensemble de la procédure d'entrée.

Présentation de la structure via un livret d'accueil et un organigramme, remis au salarié le jour de son intégration permettant de présenter l'ensemble de la structure (4 chantiers). Le salarié a ainsi une connaissance globale de l'association et pas seulement par le chantier où il est affecté. Un organigramme de la structure est donné et commenté ce qui complète le livret d'accueil.

Ensuite le responsable fait une lecture commentée du règlement intérieur de la FALEPA et les salariés signent le règlement intérieur actant ainsi de sa prise de connaissance et de son adhésion au mode de fonctionnement de la structure. Ce règlement permet de faire un point sur les droits et les obligations liés au contrat de travail. Enfin une explication et une présentation des règles de sécurité et de l'hygiène est faite aux salariés.

La personne chargée du suivi social et professionnel présente les modalités de son intervention et fait signer un engagement moral entre le salarié et la structure concernant sa participation active à sa réinsertion. Signature d'une feuille d'émargement concernant le premier entretien et cette feuille suivra le salarié sur la totalité de la période de son contrat de travail.

Un droit à l'image est signé par le salarié afin de permettre à la FALEPA d'utiliser l'image du salarié pour toute publication (parution Internet, Corse Matin etc...).

Nous allons affecter le matériel (chaussure et pantalon de sécurité) que nous notons sur la feuille d'intégration et nous nous rendons sur les chantiers pour une présentation de l'encadrant technique, des ouvriers et des locaux.

L'encadrant prend ensuite le relais avec une présentation plus précise du fonctionnement de l'atelier où il est affecté, une présentation des règles de vie collective et des règles de sécurité.

Au cours de sa période dans la structure, des séances de formation sur les outils de production et sur les règles de sécurité spécifiques sont organisées au sein de chaque atelier. La formation sur nos chantiers d'insertion est réalisée par nos encadrants qui sont formés aux métiers qu'ils encadrent.

A côté de la formation purement technique une autre formation est réalisée sur les savoirs être de base. Cette formation est un peu particulière car elle est plus une relation au quotidien sur des thèmes sur lesquels les encadrants reviennent tous les jours. Les thèmes abordés sont des thèmes transversaux qui permettront à nos futurs sortants de se préparer convenablement à une prochaine relation professionnelle : présence, ponctualité, tenue vestimentaire, hygiène, ordre et organisation matériel, sécurité, relations dans l'équipe de travail, respects des consignes, implication, autonomie, faculté d'adaptation, contrôle qualité

Pour l'ensemble des trois chantiers nous avons la même organisation. En fonction des thèmes d'abordés le temps de formation est soit séparé du temps de travail soit intégré dans le temps de la production.

Par exemple :

- Formation sur les pneus est séparée du temps de production
- Formation sur les plaquettes de frein ou l'échappement est intégrée dans le temps de la production
- Formation plomberie et placo-plâtre est séparée de la production
- Formation sur l'enduit, les sous-couches, les peintures est intégrée dans le temps de production
- Formation sur les outils, les peintures bois, les traitements du bois est intégrée dans le temps de production

Axe n°2 :

La professionnalisation et l'intermédiation sociale et professionnelle

Décrire de manière détaillée :

- Les objectifs généraux (fonctions) des actions d'accompagnement dans le cadre du parcours d'insertion
- Indiquer les évolutions d'action : renforcement, création de nouveaux outils, ingénierie d'accompagnement

A) Accompagnement réalisé en interne (s'appuyer sur les référentiels propres à chaque type de SIAE)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre
Accompagnement social (accompagnement aux démarches, relais auprès de partenaires)		
Accompagnement professionnel (suivi et formalisation des étapes de parcours, évaluation des compétences..., préparation à la sortie : périodes de mise en situation en milieu professionnel, accompagnement des démarches,...)		

Pour l'accompagnement social :

Diagnostic approfondi de la situation sociale du salarié à l'entrée du chantier après recueil d'informations auprès du ou des référents : logement, santé, endettement, situation familiale, justice, personne en rupture sociale ou pas, etc...

Écoute active du salarié avec entretien hebdomadaire, voire une périodicité plus courte si besoin est

En fonction des problématiques détectées, orientation vers les organismes ou les structures idoines (psychologues, médecins ou psychiatres en fonction de l'urgence diagnostiquée, service logement, sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, centre d'alcoologie et de tabacologie, négociation avec le Trésor Public, la Banque de France etc...). Durant cette phase l'ASP vient en soutien de cette démarche. Une fiche interne de suivi des entretiens et des actions du personnel de la FALEPA CORSICA est complétée par l'ASP après chaque action ou événement social ou professionnel.

Entretiens réguliers avec l'encadrant du chantier, personne ressource, afin de suivre l'évolution des savoir-être du salarié (arriver à l'heure, respect hiérarchique, présentation etc...)

Pour l'accompagnement professionnel

Diagnostic approfondi de la situation professionnelle du salarié après recueil d'informations auprès du ou des référents (niveau scolaire, diplômes, mobilité, expériences professionnelles antérieures, savoir-faire,...)

Écoute active du salarié avec entretien hebdomadaire, voire une périodicité plus courte si besoin est.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle et nous élaborons avec le salarié des axes de progrès : entreprises ou organismes de formation contactés, EMT mises en place, démarches effectuées par le salarié. L'ensemble des techniques de recherche d'emploi sont abordées avec les salariés : rédaction de CV, rédaction de lettre de motivation, consultation des offres du Pôle Emploi et recherche d'autres offres par d'autres vecteurs,...

Entretiens réguliers avec l'encadrant du chantier, personne ressource en contact quotidien avec le salarié, afin de suivre l'évolution des savoir-faire du salarié (évolution des compétences techniques visées dans le champ d'activité du chantier, évolution de la compréhension des consignes, etc...).

Aide à la définition du projet professionnel, en adéquation avec le profil du salarié :

1 - Emploi direct :

Présentation des secteurs d'activité sur le bassin d'emploi, travail sur le ROME, élaboration de CV et lettre de motivation, décodage d'une offre d'emploi, compréhension du milieu économique, repérage géographique,

Mise en situation dans le cadre des PMSMP, suite à la définition du projet professionnel ou la découverte d'un métier.

Mise en relation avec les entreprises du secteur, SIAE et ETTI (passerelles déjà opérationnelles)

2 - Formation professionnelle :

Présentation de l'offre de formation du territoire et élargie si mobilité géographique du salarié
Orientation en amont vers les organismes de formation avec une remise à niveau si besoin est
Mise en relation avec centre de formation et intégration. Partenariat opérationnel avec l'AFPA.

Pour évaluer les compétences :

A la FALEPA CORSICA, mise en place d'un livret de compétences garage : test à l'entrée, à mi-parcours, en fin de parcours. Évaluation de la progression du candidat.

Un tronc commun est mis en place sur chacun des chantiers et en fonction des projets professionnels.

Le livret de compétences (tronc commun) est complété en fonction de l'évolution du salarié. De plus les tests de connaissances sont mis en place par période afin de valider des évolutions des acquisitions des salariés. Nous nous attacherons à mettre en œuvre tous les livrets de compétences.

Pour préparer la sortie :

Bilan des actions sociales et professionnelles avec le salarié

Mise en place des PMSMP pour une immersion dans le milieu ordinaire de travail

Relais avec les différents référents pour prendre le relais sur le plan social, si les problématiques ne sont pas réglées.

Relais avec le SPE et préconisation d'une suite de parcours

Mise en place d'un suivi à 3 mois lorsque le salarié a intégré une entreprise ou une formation

B) Accompagnement réalisé en externe (ou par une mise à disposition)

Nom du prestataire (ou partenaire qui réalise une mise à disposition)	Type de prestation (préciser si individuel ou collectif)	Nombre de bénéficiaires	Durée	Coût pour la structure
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

C) Accompagnement de publics spécifiques, pour une partie des salariés en insertion (*Personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification....*)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre

Travail identique que pour les autres salariés avec un partenariat plus étroit avec les partenaires des personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification,....

Axe n° 3 :

La formation des salariés en insertion - PIC IAE

Formations	2019			Prévisionnel 2020	
	Formations réalisées	Nombre d'heures réalisées	Nombre de bénéficiaires	Formations prévues	Nombre de bénéficiaires
Formations liées au poste (réalisées en interne ou externe pour l'acquisition de gestes professionnels)					
Formations des savoirs de base (illettrisme, linguistique...)					
Formations pré-qualifiantes					
Formations qualifiantes (CCP, CQP, BEP-CAP, CACES....) et VAE					
Mobilisation de la formation en fin de parcours : - alternance (CIPI, CDPI contrats de pro...) - outils Pôle Emploi (POEC) - autres (CPF, CIF,...)					
TOTAL					

Programme de formation 2020

Concernant le programme de formation de 2021 est en mouvement perpétuel car il est fonction des souhaits et des projets de formation des ouvriers.

Nombre de salariés en insertion présents en 2020 : 32

Axe n°4 :

La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Fonctions	Actions	Moyens mobilisés en interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquence...)
Sécuriser l'activité économique (développement commercial, partenariats...)			
Développement d'activités répondant à des besoins non satisfaits dans le cadre d'un ancrage territorial			
Diversification des partenariats financiers			
Mutualisation de moyens avec d'autres SIAE ou structures (GES, PTCE...)			
Accès aux marchés publics à clauses, aux marchés privés (achats responsables et RSE...)			
Relations INSERTION avec les entreprises : développer des parcours de recrutements, préparer les salariés aux métiers en tension sur le territoire...			

CONTRIBUTION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Concernant nos chantiers d'insertion nous n'avons fait aucune opération commerciale spécifique afin de prendre de nouveaux marchés sur le secteur concurrentiel puisque nous n'en avons pas la possibilité au regard de nos agréments chantier d'insertion et des contraintes réglementaires (30 % de notre CA).

Par contre nous réalisons régulièrement de la communication afin de maintenir notre volume d'activité auprès des prescripteurs au cours de réunions de présentation ou par l'envoi de courrier.

Nous avons mis en place des nouveaux partenariats pour le chantier rénovation intérieure et l'atelier de récupération de meubles et d'électroménager afin d'enrichir notre activité et ce toujours dans le cadre de nos agréments.

VIII. SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE (aide aux postes et subvention de fonctionnement)

La Collectivité de Corse et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion.

1. Aide aux postes d'insertion

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, le soutien de la Collectivité de Corse aux structures de l'insertion par l'activité économique est formalisé dans le second volet de la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat, qui fixe le nombre de personnes inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'Etat et le montant de l'engagement financier correspondant. L'intervention financière de la Collectivité de Corse est conditionnée par l'obtention du conventionnement IAE accordé par la DIRECCTE-UT 2A et 2B. Elle a pour but de participer à la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel individualisé des personnes éloignées du marché du travail. Elle est limitée aux bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein d'un ACI et résidants sur le territoire de la région Corse.

Dans ce cadre, le montant de la participation de la Collectivité de Corse correspond à une contribution financière mensuelle égale à **88 % du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule**, dans la limite de la durée de conventionnement. Ce montant est versé par personne embauchée par l'organisme conventionné par l'Etat en qualité d'atelier et chantier d'insertion.

Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité (Une seule demande par action)

- Première demande de conventionnement
- Reconduction

Si reconduction, année de la 1^{ère} demande de conventionnement : 2005

2. Aide au fonctionnement

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux structures porteuses d'ACI conventionnés avec l'Etat. L'aide au fonctionnement des structures est accordée dans le cadre d'un conventionnement qui détermine les conditions de financement des ACI qui en sont demandeurs.

La convention de financement conclue entre la CDC et la structure porteuse de l'ACI détermine des objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires RSA) et qualitatifs (nombre de sorties dynamiques et de périodes de mise en situation en milieu professionnel réalisés) conditionnant le versement de la subvention.

Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité (Une seule demande par action) : POUR LES QUATRE CHANTIERS D'INSERTION : GARAGE, RECUPERATION, RECYCLERIE, RECYCLAGE PLASTIQUE, ATELIER DU BOIS, ESPACES VERTS ET BATIMENT

Montant de la subvention SIAE 2020 sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)

294 329 euros

Montant de la subvention Auto-école sociale 2020 sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)

HORS INSERTION

20 000 euros

Recrutement prévisionnel 2020

Les salariés en insertion bénéficiaires du RSA

ACI Préciser intitulé	Nombre de salariés en insertion	Nombre de bénéficiaires rSa (Statut à l'entrée)	Durée prévisionnelle du parcours d'insertion dans de la structure
Garage	6	3	Entre 1 jour et 5 ans
Espaces verts	8	6	Entre 1 jour et 5 ans
Bâtiment	8	7	Entre 1 jour et 5 ans
Récupération/recyclerie/Bois	17	8	Entre 1 jour et 5 ans
TOTAL	39	24	

Je soussigné :

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Ajaccio Le 13 janvier 2021

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature

Sabine Sabini
FALETA CORSIKA
VIA S. MICHELE
Chemin de Biancarello
20090 AJACCIO
Siret: 484 322 187 0005 - N° E: 08908

IX. ANNEXES

ANNEXE 1

Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e)

Je soussigné(e), [NELCY PAOLETTI PRESIDENTE en qualité de représentant(e) légal(e) de L'association Falepa Corsica , ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donnée à M. PELEGRIN PATRICE DIRECTEUR, à l'effet de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite dans la présente demande de subvention, à son suivi administratif et financier et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides financières attribuées.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comporteront la mention «pour le (ou la) représentant(e) légal(e) et par délégation ».

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

Rappel : Le délégant n'est pas dessaisi de ses compétences, et en conserve la responsabilité éventuelle. Déléguer, c'est attribuer à autrui la capacité juridique d'engager l'association (article 1984 du Code civil). Le délégataire doit strictement respecter son mandat et ne rien faire au-delà, sauf à engager sa responsabilité civile (article 1989 du Code civil). Tout acte signé en vertu d'une délégation de signature est réputé être signé par le délégant lui-même. Le délégant est alors tenu de respecter les engagements pris par le délégataire et est donc responsable des actes de celui-ci, éventuellement même les actes au-delà de la stricte exécution du mandat s'il les a ratifiés expressément ou tacitement (article 1998 du Code civil).

ANNEXE 2.1.

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE PORTEUSE
ANNEE 2021**

ANNEXE 2.2

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION
ANNEE 2021**

(1) Ne pas indiquer les centimes

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(3) Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ;

[Faint handwritten signature or stamp]

Annexe 3 : référentiel d'appui à la formalisation d'un projet d'insertion

Axe n°1 : l'accueil et l'intégration en milieu de travail

Objectifs globaux :

- S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment par le Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ;
- Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accueil	Présenter aux personnes accueillies l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure	Un projet d'insertion formalisé
	Réorienter les personnes se présentant spontanément vers un prescripteur susceptible d'accorder un agrément IAE dans les cas où l'agrément est obligatoire	Partenariat avec le Pôle Emploi
	Définir des profils de poste et de pré-requis de recrutement	Partenariat avec les prescripteurs et les collectivités territoriales dans une logique de couverture des besoins des territoires
	Mettre en place une procédure de recrutement performante : - Dépôt des offres au Pôle Emploi ; - Mise en place d'entretiens d'embauche individuels.	Qualification des personnes chargées du recrutement
Intégration en milieu de travail	Etablir un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi, en lien avec le Pôle Emploi, en se fondant notamment sur les diagnostics établis préalablement : - Parcours antérieur (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et situation sociale) ; - Acquis, potentiel et motivations ; - Identifier les problématiques sociales (santé, logement, mobilité, justice, sécurité, illettrisme) ; - Recenser des difficultés et problèmes spécifiques.	Qualification des personnes chargées d'élaborer le diagnostic

	<p>Connaissance de la réglementation et des structures administratives</p>
<p>Informez le futur salarié du fonctionnement de la structure, de son organisation et des conditions de travail par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transmission de documents supports (règlement intérieur, livret d'accueil) ; - L'organisation d'une visite du lieu de travail ; - Information sur le contrat de travail 	
<p>Axe n°2 : l'accompagnement social et professionnel</p>	
<p>Objectifs globaux:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> □ Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale au sein de la structure, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité ; □ Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats. 	
<p>Fonctions</p>	<p>Actions</p>
<p>Accompagnement socio professionnel</p>	<p>Désigner un référent au sein de la structure chargé d'assurer le suivi des salariés en insertion en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure</p>
	<p>Compétences et outils requis</p> <p>Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure (PLIE quand il en existe) et formation à l'accompagnement socio-professionnel</p>

	<p>Accompagner le salarié dans les démarches administratives liées à sa reprise d'activité</p> <p>Elaborer ou affiner avec le futur salarié, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, un parcours d'insertion (au besoin en adaptant un projet de parcours déjà réalisé avec d'autres acteurs) précisant les principales échéances et les moyens qui seront mis en œuvre. Formaliser ce projet professionnel de parcours dans un document écrit</p> <p>Réaliser des entretiens et bilans réguliers sur l'évolution du salarié en insertion et, au besoin, réajuster le projet professionnel en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure</p> <p>Formaliser chacune des étapes du parcours (entretiens et bilans) au sein de la structure (livret d'accueil et de suivi)</p> <p>Proposer, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, une réorientation vers les acteurs les plus à même d'apporter des réponses adéquates à la situation des salariés en insertion, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés au sein de la structure, soit dans une optique de dynamisation du parcours d'insertion</p>	<p>Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats</p> <p>Qualification des référents et construction d'un référentiel de parcours</p> <p>Qualification des référents et des encadrants Méthodologie et formalisation (référentiel de parcours)</p> <p>Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats</p>
<p>Accompagnement social</p>	<p>Mettre en œuvre des solutions aux problématiques sociales identifiées : en mobilisant des ressources internes à la structure et en favorisant l'accès aux actions, aux mesures et aux dispositifs existants en orientant les salariés en insertion vers les acteurs pertinents et en les accompagnant dans les démarches</p>	<p>Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats</p>
<p>Accompagnement professionnel et encadrement au poste de travail</p>	<p>Désigner un encadrant technique pour l'apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels</p> <p>Accompagner le salarié en insertion dans son adaptation au poste de travail : présentation des règles de vie collective, formation sur les outils de production, les règles de sécurité</p>	<p>Recruter des salariés permanents pour assurer un encadrement technique de qualité. Qualification des encadrants</p> <p>Qualification des encadrants (en lien avec le domaine d'activité) et formation des encadrants au droit de travail et hygiène et sécurité</p>

	<p>Encadrer les salariés en insertion en situation de travail (en veillant notamment au respect des horaires de travail, des règles de sécurité...) et permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire</p> <p>Evaluer les compétences professionnelles acquises tout au long du contrat du travail et formaliser ces acquis (attestations de compétences, démarches de VAE) et identifier sur cette base d'éventuels besoins de formation complémentaire</p>	<p>Qualification des encadrants</p> <p>Qualification des encadrants et référents</p>
<p>Accompagnement professionnel (préparation à la sortie)</p>	<p>Réalisation d'un bilan final, formalisation des acquis du salarié, analyse des différentes options envisageables et préparation de la suite du parcours avec le référent de parcours</p> <p>Présenter des techniques de recherche d'emploi et aider à la recherche d'emploi (recherche des offres, rédaction de CV, de lettres de motivation, simulation d'entretien, consultation des offres du Pôle Emploi...)</p> <p>Informers les salariés en insertion sur les métiers et secteurs en tension et les mettre en relation avec les employeurs de ces secteurs</p> <p>Mettre en place des passerelles avec des entreprises "classiques" pour le placement des salariés en insertion (notamment partenariats, mise en place de parrainage, transfert des compétences acquises en matière d'insertion vers ces entreprises pour les aider dans l'accueil de ces nouveaux salariés)</p> <p>Mettre en place des passerelles avec les autres SIAE: partenariats opérationnels, mutualisation de moyens, statut d'ensemble de la structure</p>	<p>Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure</p> <p>Qualification des encadrants ; informatisation ; partenariats ; connaissance du bassin d'emploi</p> <p>Partenariats avec les entreprises "classiques"</p> <p>Partenariats avec les filières, branches et entreprises en difficultés de recrutement (bâtiment, restauration, service à domicile, etc.)</p> <p>Connaissance par le chargé de mission "relation avec les entreprises" du secteur marchand "classique" et partenariat avec ces entreprises</p> <p>Partenariats et échanges d'information entre structures</p>

	Transmettre le livret d'accueil et de suivi ainsi que le bilan final à la nouvelle SIAE embauchant la personne ou aux référents de parcours extérieurs à la structure dans le respect des règles de déontologie	Partenariats et échanges d'information entre structures
Axe n°3 : la formation des salariés en insertion		
Objectifs globaux :		
<input type="checkbox"/> Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la SIAE, améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.		
Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Formation des salariés en insertion	Identifier les besoins en formation des salariés à partir du diagnostic et des entretiens	
	Elaborer des plans individuels de formation (dispositions légales)	Connaissance du mode de fonctionnement des dispositifs de la formation professionnelle continue et de l'offre de formation du territoire
	Informers les salariés des différentes modalités de formation et les accompagner	Partenariat et suivi avec les organismes dispensateurs de formation
	Réaliser des formations en interne (adaptation au poste et savoirs de base)	Qualification des encadrants techniques

Mobiliser l'offre de formations externes (savoirs de base et formation pré-qualifiantes) et réaliser une évaluation de ces formations dans le cadre d'entretiens

Partenariats avec la Collectivité de Corse, mobilisation des OPCO via le PIC IAE

Axe n° 4 : la contribution à l'activité économique et au développement territorial

Objectifs globaux :

- Concilier la viabilité économique de la structure avec ses missions d'insertion et d'utilité sociale ;
- Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Développement économique	Développer une stratégie commerciale avec la promotion des produits auprès des clients potentiels ; Vendre des produits et des prestations aux prix du marché ;	Qualification des salariés permanents, des encadrants et des bénévoles

territorial et utilité sociale	<p>Se doter des compétences nécessaires pour répondre aux appels d'offre publics (notamment clause d'insertion) ; Chercher des niches d'activité nouvelles Développer des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits en direction des collectivités publiques ou de personnes en difficultés, hors salariés en insertion</p>	
	<p>Rechercher et diversifier des partenariats financiers avec des organismes financiers, des entreprises et des fondations Mutualiser avec d'autres structures les fonctions de direction et d'accompagnement Développer des outils financiers et analytiques : commissaires au compte, comptabilité générale et analytique, indicateurs financiers de pilotage, rapport d'activité et financier Transférer les compétences : aider les entreprises "classiques" à améliorer leurs procédures de recrutement, d'accueil et d'encadrement de salariés ayant rencontré des difficultés</p>	Compétences de gestion et d'ingénierie financière
	<p>Mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les discriminations</p>	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	<p>Contribuer au développement ou au maintien de l'activité économique du territoire, notamment en zone rurale, en fournissant des emplois</p>	Partenariats avec les entreprises "classiques" Partenariats avec les services développement économique des collectivités et chambres consulaires

Annexe 3 : Plan de formation

PROJET DE PLAN DE FORMATION FALEPA CORSICA 2021

INTITULES DES CYCLES ET DES ACTIONS DE FORMATION (Salarié en insertion)	NOMBRE DE STAGIAIRES A INSCRIRE	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION (par stagiaire)		TOTAL HEURES FORMATION	ORDRE DE PRIORITE 1, 2, 3
		Heures théoriques	Heures pratiques Hors structure Employeuse		
FLE	2	150		300	1
NUMERIQUE - BUREAUTIQUE	10	7		70	2
PERMIS (à partir de la catégorie B)	3	70		210	1
PREMIERS GESTES DE SECOURS - SST ou PSCI	20	14		280	1
PERMIS (à partir de la catégorie moto)	1	30		30	3
PERMIS (PL) + Fimo	2	40		80	1
Formation réparation scooter électrique	2	35		70	2
Formation réparation voitures électriques	2	14		28	3

Découvertes des plantes sauvages	10	7	70	3
Formation lavage sans eau	6	14	84	1
TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE PROPETE ET D'HYGIENE / CCP du titre	5	7	35	1
CACES	5	35	175	1
HABILITATION ELECTRIQUE	1	14	14	1
Formation pierre sèche	8	70	560	2
Maitre composteur	2	70	140	2
Utilisateur et montage échafaudage	9	14	126	2
Formation utilisation découpeuse thermique	1	14	14	2
Travail en hauteur spécial bâtiment	8	7	56	2
Travail en hauteur spécial espaces verts	8	7	56	2
Préparation organisme de formation (AES)	1	14	14	2
Formation base de données	2	35	70	2

Aérogommage	10	21			210	2
Formation tourneur sur bois	1	35			35	2
Management et gestion de conflits	4	14			56	2
Tapissier	1	35			35	2
Encadrant technique d'insertion	2	150	350		1 000	2
Gestes et postures	8	7			56	2
Formation word excel pour recyclerie	6	14			84	2
Formation RH, formation, GPEC,	1	35			35	2
Sensibilisation hygiène corporelle et professionnelle	10	7			70	1
TOTAL ANNUEL	244	1 591	700		6 904	
INTITULES DES CYCLES ET DES ACTIONS DE FORMATION (Salarié en insertion)	NOMBRE DE STAGIAIRES A INSCRIRE	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION (par stagiaire)		TOTAL HEURES FORMATION		ORDRE DE PRIORITE : 1, 2, 3
		Heures théoriques	Heures pratiques Hors structure Employeuse			

Dossier unique d'instruction

Année 2021

**Demande de conventionnement et de subvention
AES X**

Nom de la structure : SUD CORSE INSERTION

Un dossier par demande de conventionnement

A retourner par courriel et/ou voie postale avant le 15.02.2021

DIRECCTE de Corse Unité Départementale de Corse du Sud : Service instructeur : IAE Adresse : 2 chemin de Loretto CS 10332 20182 AJACCIO CEDEX Courriel : didier.le-bleis@direccte.gouv.fr	Collectivité de Corse : Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napuleone BP 414 – 20 183 Aiacciu cedex Service instructeur: Direction Insertion Logement Courriel : dominique.ottavi@corseusud.fr
---	--

Ce dossier unique commun entre la DIRECCTE de Corse- Unité Départementale de Corse du Sud et la Collectivité de Corse s'adresse à tout organisme porteur d'un projet d'insertion candidat à un conventionnement ou à un renouvellement de sa convention au titre de l'IAE. Il constitue également le support de la demande d'aide financière auprès :

- de l'Unité Départementale de Corse du Sud de la DIRECCTE au titre de l'aide au poste, du fonds départemental d'insertion
- de la Collectivité de Corse au titre de l'aide au poste concernant les seuls bénéficiaires de RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE.

Ce dossier est commun et l'instruction reste de la compétence de chaque financeur.

SOMMAIRE

I	Pièces à joindre à votre dossier	p.3
II	Présentation de la structure	p.5
III	Moyens humains et matériels utilisés par la structure	p.8
IV	Moyens financiers de la structure	p.11
V	SPECIAL ACI PORTEUR MULTIPLE	p.12
VI	Demande de financement	p.13
VII	Présentation du projet d'insertion de la structure	p.16
VIII	Demande de subvention dans le cadre du PTI de la CdC	p.21
IX	Annexes	p.23

I-PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

⇒ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

Remarque importante : les structures qui sont déjà conventionnées au titre de l'année N-1 ne devront fournir que les éléments nouveaux (statuts actualisés en cas de changement, bilan le plus récent.....).

LES PIECES ADMINISTRATIVES :

DANS TOUS LES CAS :

Le dossier de demande de conventionnement SIAE et de subvention(s) dûment complété (daté, signé et portant le cachet de l'organisme permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, le prénom et la fonction),

Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*),

Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire,

⇒ L'organigramme de la structure,

Pour les salariés permanents : les CV des encadrants techniques et des personnes chargées de l'accompagnement socioprofessionnel.

Les fiches de postes des emplois proposés aux salariés en insertion et celles des permanents,

⇒ RIB ou RIP

SOCIETES :

⇒ Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,

Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,

Dernière liasse fiscale complète,

Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités

ASSOCIATIONS :

⇒ Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture,

⇒ Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation, professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,

Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).

Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA (si le budget de l'opération est présenté TTC), et déclaration que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

Remarque :

- **La tenue d'une comptabilité analytique par activité est préconisée (structure porteuse de plusieurs activités)**
- **L'adhésion à un Centre de gestion agréé est recommandée**

Rappel : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : SUD CORSE INSERTION

Lieux d'activité dans le département : Porto-Vecchio

Identification du responsable de la structure (*le représentant légal, le président ou autre personne désignée par les statuts*) :

Nom : Giovannangeli

Prénom : Gilles

Fonction : Président

Téléphone : 04.95.50.07.47

Courriel : g.giovannageli@orange.fr

Identification de la personne chargée du dossier de convention et de subvention (*si différent du représentant légal*) :

Nom : Perez

Prénom : Virginie

Fonction : Directrice

Téléphone : 04.95.50.07.47

Courriel : virginiejacques.sci@gmail.com

2.2. SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique : Association

Date de création : 28/12/2009

Numéro de Siret : 520 152 257 00017

Code NAF /APE: 9499Z

Numéro récépissé Préfecture : W2A4000687

N° de déclaration d'activité (organisme de formation) : W2A4000687

Convention collective (Intitulé): CCN ACI

Adresse du siège social : Rue Pierre Andreani – RN 198 – 20137 Porto-Vecchio

Téléphone : 04.95.50.07.47

Fax : /

Courriel : virginiejacques.sci@gmail.com

Site Internet : www.sudcorseinsertion.com

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : Non Oui Lesquelles?

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs(s) ? Oui Non

Si Oui, précisez lesquels (exemple : ESUS, services aux personnes, CHRS.....) :

ESUS, agrément ACI, agrément auto-école associative

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

Si oui, fournir les justificatifs :

Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes ? Oui Non

Votre structure organisme est-il assujetti à la TVA ? Oui Non

Adhérez-vous à un réseau ? Oui Non

Si Oui lequel ou lesquels ? : Chantier école (réseau national des ACI) ; Mob'in Corsica ; CRESS

Quel est votre OPCA ? : Uniformation

2.3. STRATEGIE ET ACTIVITES DE L'AES :

- Quelles sont les principales activités¹ de l'AES

L'auto-école associative (AES) est un établissement agréé par la Préfecture en qualité d'auto-école et permettant ainsi l'accès au permis B. Seul permis que nous proposons au sein de notre structure puisqu'il est celui qui permet en priorité de lever les freins liés à la mobilité. A travers cette action, nous offrons donc une réponse à une problématique de mobilité pour un public ayant des difficultés d'apprentissage.

- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si Oui, lesquelles ?

L'AES prend en charge, dans l'acquisition des notions et compétences pour devenir titulaire du permis B, un public qui ne peut raisonnablement valider l'examen au sein d'une auto-école dite traditionnelle du secteur marchand. Ce public est un public qui rencontre des difficultés d'apprentissage, un public qui a besoin d'un nombre d'heures de cours et de code bien plus élevé que la moyenne. Ce public là, au sein d'une AES, a à sa disposition un temps non défini et dont le tarif n'évolue pas en fonction du nombre de cours. La participation de chaque stagiaire est de 275€ quel que soit le temps passé pour accéder au permis B.

L'AES propose :

- **un enseignement adapté** : l'enseignement de l'AES est particulièrement adapté au public dit en difficultés. Les groupes de travail sont réduits (pas plus de 10) ce qui permet une individualisation de l'enseignement. De plus, la méthode de travail, le rythme des cours sont adaptés afin de répondre aux difficultés des stagiaires.

- **Un apport supérieur au simple permis B** : ce public n'apprend pas uniquement les notions en lien avec le permis de conduire, il se réapproprie également les règles de vie en communauté, se remet en situation de réussite et enclenche les mécanismes de projection positifs qui lui permettront de concrétiser son projet professionnel. En même temps qu'ils apprennent à conduire, ils réapprennent à « se conduire » en société.

- **La prescription par les partenaires de l'insertion** : l'accès à l'AES n'est pas libre. En effet, pour intégrer celle-ci, il faudra nécessairement passer par une structure de l'insertion, de l'emploi, de la formation ou relevant du social (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, les centres de formations, les services insertion et social de la CdC, des communes, les diverses associations œuvrant sur notre microrégion, etc). Par conséquent, en parallèle de leur parcours au sein de notre AES, les stagiaires poursuivent leur suivi avec les différentes entités prescriptrices afin de concrétiser leur projet professionnel, social et familial. Chaque mois un comité AES se réunit en présence des représentants

¹ L'article L.513-6 du code du travail fixe aux ETTI une obligation d'activité exclusive

des structures prescriptrices afin d'étudier les orientations et valider ou non que leur profil correspond aux critères d'accès à l'AES et ne relevant donc pas d'une auto-école dite traditionnelle.

Dans le cadre de cette demande de subvention, il est important rappeler que le nombre de stagiaires qui sont accompagnés, inscrits simultanément est de 30. Et également de préciser que l'AES est ouverte à l'ensemble des personnes bénéficiaires des minima sociaux.

En 2021, Sud Corse Insertion propose de renouveler le nombre de 7 places dédiées aux personnes bénéficiaires de RSA ou orientées par les services de la Collectivité de Corse. Les entrées seront validées lors des comités mensuels.

Avez-vous un client / donneur d'ordre qui représente plus de 50 % de votre chiffre d'affaires ?

Oui Non

D'après compte de résultat 2019 car 2020 en attente

Précisez le nombre de clients / donneurs d'ordre qui représentent plus de 25 % de votre chiffre d'affaires ?

aucun un deux trois

D'après compte de résultat 2019 car 2020 en attente

En 2020, comment vos ventes (ou prestations de service) ont-elles été réparties entre ces différents clients ?

(en % par type de clientèle) :

	%	Type d'activités
Particuliers :	100	100% du CA vente (facturation inscription AES)
Associations :		
Etat / Entreprises publiques :		
Entreprises privées :		
Organismes HLM :		
Collectivités territoriales :		
Autres (précisez) :		

- En 2020 avez-vous réalisé - ou vos sociétés utilisatrices une partie de votre activité dans le cadre de l'exécution de marchés publics ?

Oui Non Ne sait pas

Si Oui : En 2021, quel est le montant de vos recettes prévisionnelles liées aux marchés publics ?

2.4. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Préciser le territoire sur lequel votre structure intervient (nom des communes ou intercommunalités) :

Commune de Porto-Vecchio ; Communauté des communes Sud Corse

Préciser l'organisation de votre siège et de vos antennes :

Siège et antennes	Code postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège :	20 137	Lundi - Vendredi	08h30 – 17h00
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			
Antenne (précisez nom)			

Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV)? Oui Non Ne sait pas

III. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES PAR LA STRUCTURE

3.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS ANNEE 2020 :

3.1.1 - SALAIRES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE AES :

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Gestion – Administration :			
Nom 1 Virginie PEREZ	Directrice	CDI	0.30
Nom 2 Don Pierre CORSI	Coordonnateur	CDI	0.30
Nom 3 Déborah Biancarelli	Chargé de mission	CDI	0.10
Développement commercial/économique :			
Nom 1			
Nom 2			
Accompagnement social professionnel :			
Nom 1 ...			
Nom 2			

Formation			
Nom 3 Danielle LUCCHINI	Enseignante de la conduite et de la sécurité routière	CDI	1
Nom 4			
Encadrement technique *			
Nom 1			
Nom 2			
Nom 3			
	Effectifs en nombre	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Agents de production hors salariés en insertion des SIAE (ex. salariés en CDI des Régies de Quartier)			
Autres :			
TOTAL ETP Salariés permanents			1.70

- Fiches de poste, CV et diplômes à joindre au dossier pour les salariés permanents encadrants techniques et les conseillers en insertion professionnelle

Evolution des moyens humains 2020/2021 : Pas de changement prévu pour les moyens humain en 2021

3.1.2 – FORMATION

Présentez les formations suivies par les salariés permanents.

Types de formation : gestion-administration (1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) tels que : Ingénierie de formation

FORMATIONS REALISEES EN 2020	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés bénéficiaires en 2020
/			

Si autre, précisez :

FORMATIONS PREVUES EN 2021	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés en 2021
/			

- Pour les SIAE qui ont mis en œuvre des formations comment votre OPCO a participé au financement des formations ?

3.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES AES :

- En 2020, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'AES :
- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein :
(1 ETP = 1.820H)
- Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :
 - **Accueil/intégration** : (préciser les activités réalisées : réunions d'information, tests de compétences...)
 - **Accompagnement social** : (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...)
 - **Accompagnement professionnel** : (préciser les activités réalisées :)
 - **Formation des personnes en insertion** : (préciser les formations dispensées : savoirs de base....)

3.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE : (suite des premiers éléments discutés en 2019)

Santé et sécurité au travail : Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) :
Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP

→ éléments nouveaux depuis 2020 ? Aucun

Dialogue social : Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :
(pour les SIAE de plus de 11 salariés)

→ éléments nouveaux depuis 2020 ?

A quel **service de santé au travail** adhérez-vous ? (nom, adresse, tel) : Service Interentreprises de Santé au Travail de la Corse du Sud.

3.2 - DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS UTILISES PAR LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CONVENTIONNEES AES

Décrivez les moyens matériels que vous utilisez dans le cadre des activités pour lesquelles vous sollicitez un conventionnement AES.

3.2.1 - LOCAUX :

	Nombre	Surface (m ²)	Modalité d'occupation		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition gracieuse
Bureaux	1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salles de réunion, de formation	1	25 m ²	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Ateliers de production			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieux de vente			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Si vous êtes locataire, avez-vous des inquiétudes quant à la reconduction éventuelle de votre (vos) bail(s) ?

non oui Si oui à quelle échéance :

Nous sommes en train d'envisager (discussion en cours) de nouveaux locaux pour l'AES, plus proche du centre-ville. De ce fait, le montant prévisionnel de cette ligne comptable est plus élevé qu'à l'accoutumée. Cette possibilité a été intégrée au prévisionnel bien qu'à ce jour rien n'ait été signé.

3.2.2 – MOYENS MATERIELS :

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machines utiles à la production, autres équipements...).

Précisez l'état de vétusté et les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements :

Type de matériel	Description des principaux équipements	Etat de vétusté et projet de renouvellement ou d'achat
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
Logiciels de base de données pour le suivi des salariés (nom)	Logiciel de diffusion des cours de code et de suivi des stagiaires	
Ordinateurs, photocopieurs, fax, matériels audiovisuels et sonores	1 ordinateur, 1 photocopieuse/scanner, 1 téléphone, 1 mobile	Très bon état
MATERIELS ET OUTILLAGES		
Equipements et machines utilisés pour la production ou la réalisation de prestations de services.	1 télévision grand écran sur laquelle est diffusée les cours de code ; boîtiers d'apprentissage du code, livrets de code, application mobile pour code en ligne	Très bon état
VEHICULES DE TRANSPORT		
Véhicules utilitaires véhicules particuliers destinés au transport de marchandises ou au transport de voyageurs.	Véhicule auto-école	NEUF : véhicule en LLD Renouveler chaque année

IV. Moyens financiers de la structure

DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL

- 1- Compte de résultat provisoire 2020 de la structure**
- 2- Compte de résultat provisoire 2020 de l'activité conventionnée IAE**
- 3- Budget prévisionnel 2021 de la structure**
- 4- Budget prévisionnel IAE**

Veillez à fournir votre liasse fiscale et le PV de l'AG validant les comptes annuels dès qu'ils sont établis.

V. SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE (aide aux postes et subvention de fonctionnement)

La Collectivité de Corse et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion.

1. ~~Aide aux postes d'insertion~~

~~En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, le soutien de la Collectivité de Corse aux structures de l'insertion par l'activité économique est formalisé dans le second volet de la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat, qui fixe le nombre de personnes inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'Etat et le montant de l'engagement financier correspondant.~~

~~L'intervention financière de la Collectivité de Corse est conditionnée par l'obtention du conventionnement IAE accordé par la DIRECCTE UT 2A et 2B. Elle a pour but de participer à la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel individualisé des personnes éloignées du marché du travail. Elle est limitée aux bénéficiaires du rSa inscrits dans un parcours d'insertion au sein d'un ACI et résidants sur le territoire de la région Corse.~~

~~Dans ce cadre, le montant de la participation de la Collectivité de Corse correspond à une contribution financière mensuelle égale à **88 % du montant forfaitaire du rSa pour une personne seule**, dans la limite de la durée de conventionnement. Ce montant est versé par personne embauchée par l'organisme conventionné par l'Etat en qualité d'atelier et chantier d'insertion.~~

~~Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité (Une seule demande par action) :~~

Première demande de conventionnement

X Reconduction

Si reconduction, année de la 1^{ère} demande de conventionnement : 2015

2. Aide au fonctionnement

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux structures porteuses d'AES conventionnés avec l'Etat. L'aide au fonctionnement des structures est accordée dans le cadre d'un conventionnement qui détermine les conditions de financement des ACI qui en sont demandeurs.

La convention de financement conclue entre la CdC et la structure porteuse de l'ACI détermine des objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires rSa) et qualitatifs (nombre de sorties dynamiques et de périodes de mise en situation en milieu professionnel réalisés) conditionnant le versement de la subvention.

Montant de la subvention SIAE [2021] sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)

20 000 Euros

Au vu de la subvention sollicitée, nous laissons la Collectivité de Corse revoir les objectifs en terme d'accueil de personnes bénéficiaires du RSA. En 2020, pour il a été conventionné une aide de 15 000 Euros pour l'accueil de 7 bRSA.

Je soussignée :

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Purtivechju u 15/02/2021

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :
Virginie PEREZ, Directrice

Signature

SUB CORSE INSERTION

Rue Pierre Andreani
RN 198-Rte de Bastia
20137 PORTO VECCHIO
Siret 520 52 257 00017
Tél : 04 95 50 07 47

IX. ANNEXES

ANNEXE 1

Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e)

Je soussigné, **Gilles GIOVANNANGELI**, en qualité de représentant(e) légal(e) de **[Sud Corse Insertion]**, ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donnée à **Virginie PEREZ (Directrice)**, à l'effet de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite dans la présente demande de subvention, à son suivi administratif et financier et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides financières attribuées.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comporteront la mention « pour le (ou la) représentant(e) légal(e) et par délégation ».

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

Rappel : Le délégant n'est pas dessaisi de ses compétences, et en conserve la responsabilité éventuelle. Déléguer, c'est attribuer à autrui la capacité juridique d'engager l'association (article 1984 du Code civil). Le délégataire doit strictement respecter son mandat et ne rien faire au-delà, sauf à engager sa responsabilité civile (article 1989 du Code civil). Tout acte signé en vertu d'une délégation de signature est réputé être signé par le délégant lui-même. Le délégant est alors tenu de respecter les engagements pris par le délégataire et est donc responsable des actes de celui-ci, éventuellement même les actes au-delà de la stricte exécution du mandat s'il les a ratifiés expressément ou tacitement (article 1998 du Code civil).

COMPTE DE RESULTATPREVISIONNEL 2020 - AES

Charges			Produits		
60	Achats	2 000	70	Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	6 050
601	Achats de matières première		Inscription AES		6 050
602	Achats stockés				
604	Prestations de services				
605	Achats matériel équipements et travaux				
606	Achats fournitures non stockées	2 000			
607	Achats de marchandises				
61	Charges externes	18 740	71	Productions stockées	
611	Sous traitance générale		72	Productions immobilisées	
612	Crédit-bail		74	Subventions	82 033
613	Locations immobilières	12 240			
613	Locations mobilières	4 800	Ville de	Porto-Vecchio - Politique de vil	2 450
614	Charges locatives	550			
615	Entretien réparations	150	Communauté de Communes ou Urbaines de	Sud Corse - Politique de ville	2 450
616	Primes d'assurances	1 000			
617	Etudes et recherches				
618	Documentation générale et colloques		COLLECTIVITE DE CORSE		
				Fonctionnement	20 000
62	Autres charges externes	3 260			
621	Personnel extérieur à l'entreprise		ETAT	DIRECCTE - FSE	52 233
622	Honoraires	2 200			
6228	Formations			CGET - Politique de ville	4 900
623	Publications		Opérateur unique		
624	Transports et déplacements				
625	Voyages, missions et réceptions	400			
626	Frais de télécom et postaux	300			
627	Service bancaire	360			
628	Cotisation				
63	Impôts et taxes sur salaires	350	75	Produits gestion courante-adhésion	
631	Taxes sur salaires		76	Produits financiers	
633	Vers. Formation, transport	350	77	Produits exceptionnels	
635	Impôts directs, indirects et droits		78	Reprises sur amort et prov	
			79	Transferts de charges	
64	Salaires et charges	62 183			
	Direction – ETP : 0.30	13 903			
	Coordonnateur - ETP : 0.30	11 722			
	Enseignante de la conduite - ETP : 1	33 372			
	Chargé de mission - ETP: 0.10	3 106			
	Autres frais (médecine du travail)	80			
65	Charges de gestion courante (cotisations)				
66	Charges financières	250			
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements	1 300			
68	Dotations aux provision/c.p				
69	Impôts sur société				
TOTAL CHARGES		88 083	TOTAL PRODUITS		88 083
			Résultat excédentaire de :		0